

mai 2017

# Les Émirats Arabes Unis

**O**bservatoire du monde arabo-musulman  
et du Sahel

**YOUSSEF COURBAGE – COURTNEY FREER**

**VICTOR GERVAIS – PHILIPPE GUNET**



# Sommaire

---

INTRODUCTION .....	5
<b>CHAPITRE 1.</b>	
<b>LA TRANSFORMATION DES DYNAMIQUES INTERNES AUX ÉMIRATS ARABES UNIS</b> PAR VICTOR GERVAIS .....	11
1 – <b>LA STRUCTURE FORMELLE DU POUVOIR : LA RÉPARTITION DES POUVOIRS EXÉCUTIF, LÉGISLATIF ET JUDICIAIRE .....</b>	12
1.1 – <b>Le Conseil Suprême .....</b>	13
1.2 – <b>Le Président de la fédération .....</b>	13
1.3 – <b>Le Conseil des ministres .....</b>	14
1.4 – <b>Le Conseil National Fédéral .....</b>	14
1.5 – <b>La Cour Suprême.....</b>	15
2 – <b>LES TENDANCES CENTRALISATRICES À L'ÉPREUVE DES DYNAMIQUES POLITIQUES..</b>	15
2.1 – <b>Le repositionnement de Dubaï et l'intégration des populations     du Nord dans les structures fédérales .....</b>	18
3 – <b>LES DYNAMIQUES INTERNES ET LEUR IMPACT SUR LA POLITIQUE ÉTRANGÈRE ET DE DÉFENSE DES ÉMIRATS ARABES UNIS.....</b>	22
CONCLUSION .....	26
<b>CHAPITRE II.</b>	
<b>LES ÉMIRATS ET L'ISLAM POLITIQUE OU LE SYNDROME DES MONTAGNES RUSSES</b> PAR PHILIPPE GUNET.....	27
<b>CHAPITRE III.</b>	
<b>LA DÉMOGRAPHIE DES ÉMIRATS ARABES UNIS : UN GÉANT AUX PIEDS D'ARGILE</b> PAR YOUSSEF COURBAGE.....	35
1 – <b>UNE POPULATION DÉSÉQUILIBRÉE SELON LES ÉMIRATS .....</b>	36
2 – <b>UNE MAIN-D'ŒUVRE DE PLUS EN PLUS ASIATIQUE .....</b>	40
3 – <b>UNE MENACE « EXISTENTIELLE » .....</b>	41
4 – <b>VERS ENCORE PLUS DE DÉSÉQUILIBRES DÉMOGRAPHIQUES.....</b>	41

<b>CHAPITRE IV.</b>	
<b>LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE AUX ÉMIRATS ARABES UNIS</b>	
<b>PAR COURTNEY FREER .....</b>	<b>43</b>
<b>1 – ÉVALUATION DES PERFORMANCES DES ÉCONOMIES LOCALES.....</b>	<b>45</b>
<b>1.1 – Abu Dhabi.....</b>	<b>47</b>
<b>1.2 – Ajman.....</b>	<b>48</b>
<b>1.3 – Dubaï.....</b>	<b>49</b>
<b>1.4 – Fujairah.....</b>	<b>50</b>
<b>1.5 – Ras Al-Khaimah.....</b>	<b>50</b>
<b>1.6 – Sharjah .....</b>	<b>51</b>
<b>1.7 – Oum Al-Qaiwain.....</b>	<b>52</b>
<b>2 – VISION 2021 ET LE CHEMIN QU’IL RESTE À PARCOURIR.....</b>	<b>53</b>
<b>CONCLUSION .....</b>	<b>54</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE.....</b>	<b>55</b>
<b>ANNEXE 1</b>	
<b>ACCORD ENTRE LE GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE ET LE</b>	
<b>GOUVERNEMENT DES ÉMIRATS ARABES UNIS RELATIF À LA COOPÉRATION EN</b>	
<b>MATIÈRE DE DÉFENSE.....</b>	<b>57</b>
<b>ANNEXE 2</b>	
<b>ÉVOLUTION DU PIB DES EAU (1976-2016), EN MILLIARDS DE DOLLARS.....</b>	<b>61</b>
<b>ANNEXE 3</b>	
<b>DÉPENSES MILITAIRES DES EAU EN POURCENTAGE DU PIB (1997-2014) .....</b>	<b>63</b>
<b>ANNEXE 4</b>	
<b>COMPARATIF ENTRE LES PIB DE DUBAÏ ET ABU DHABI, EN MILLIARDS DE DOLLARS</b>	
<b>(2008-2015).....</b>	<b>65</b>
<b>ANNEXE 5</b>	
<b>ÉVOLUTION DU COMMERCE EXTÉRIEUR DES EAU, EN MILLIARDS DE DOLLARS</b>	
<b>(1995-2015).....</b>	<b>67</b>
<b>ANNEXE 6</b>	
<b>COMPARATIF DES DÉPENSES MILITAIRES EN POURCENTAGE DU PIB</b>	
<b>AVEC LES AUTRES PAYS DE LA RÉGION (2014).....</b>	<b>69</b>
<b>ANNEXE 7</b>	
<b>COMPARATIF DES DÉPENSES MILITAIRES EN POURCENTAGE DU PIB</b>	
<b>AVEC DES PAYS AYANT DES DÉPENSES DU MÊME ORDRE (2014).....</b>	<b>71</b>
<b>ANNEXE 8</b>	
<b>LES ACHATS MILITAIRES DES EAU .....</b>	<b>73</b>

## INTRODUCTION

Les Émirats arabes unis ne sont le plus souvent vus que par la lorgnette de Dubaï, la ville champignon de la finance, du pétrole et des plaisirs. En Europe, et le plus souvent en France, on sait très peu de chose de ces micro-États qui se traduisent dans l’imaginaire collectif par les photos de Princes du désert venant dépenser un peu de leur immense fortune dans les casinos de la Côte d’Azur ou dans les magasins de la place Vendôme. L’image très négative en France du Qatar – qui n’appartient pas à la fédération – est venue troubler la perception de l’opinion publique qui voit dans ces « nouveaux riches » les financiers des salafistes, de Daech et autres jihadistes.

Pourtant il serait fort utile d’ouvrir la focale et de porter un regard un peu plus attentif envers un pays devenu à la fois un allié, un client et un fournisseur parmi les plus importants du monde. L’implantation de la base interarmées à Abu Dhabi, en remplacement de l’historique situation de Djibouti est le symbole fort de ce lien.

Que sait-on de ces petits pays dont l’indépendance remonte à 1971, et dont Nada Mourtada-Sabbah, John W. Fow et Mohammed Al-Mutawa disent qu’il s’agit d’un « syncrétisme entre capitalisme et tradition »<sup>1</sup> ? En réalité peu de choses. Seuls les marins ou les lecteurs de livres d’aventures se souciaient de la « côte des pirates » – qui dit bien ce qu’elle voulait dire – ou de la « côte de la perle », l’autre nom plus pacifique et commercial de cette zone faite de petits émirats à peine appuyés sur un arrière-pays étroit et supposé arriéré.

Comme pour l’Arabie saoudite, le Koweït, Bahreïn et le Qatar, la découverte du pétrole fut pour ces pays une divine surprise. Sortant de la situation précaire du commerce sous contrôle britannique, ces pays se retrouvèrent à la tête de fortunes colossales souvent privatisées par les princes qui les gouvernaient.

Cette manne fut utilisée par les uns et les autres avec plus ou moins de bonheur et de talent. À cet égard, les Émirats arabes unis (EAU) représentent une éclatante réussite.

### ► Une histoire récente brève :

La liberté fut rendue à la Côte de la perle par les Britanniques en 1971, ce qui fait d’eux les pays les plus tardivement décolonisés avec les territoires portugais d’Afrique (1975). Cependant, le modèle de contrôle britannique relevait plus du protectorat que de l’administration directe comme aux Indes.

---

<sup>1</sup> Nada Mourtada-Sabbah, John W. Fox et Mohammed Al-Mutawa, « Le syncrétisme entre capitalisme et traditionalisme dans le Golfe arabe », in *Maghreb-Machrek*, n° 187, printemps 2006, pp. 7-27.

L'hégémonie britannique date de 1819-1820 ; date à laquelle l'empire britannique considéra qu'il était indispensable à la sécurité de la route des Indes de prendre le contrôle des zones côtières du Golfe arabo-persique. Les activités des pirates étaient certes une activité nuisible au commerce, mais surtout il s'agissait d'abord de ne plus payer les taxes de transit exigées par les petits émirats et enfin d'interdire aux autres puissances l'accès à cette zone même si, après la chute de Napoléon, les concurrents étaient encore rares (l'empire Ottoman notamment, dont on craignait la « descente » vers le Golfe et les tentations russes vers l'Iran au moment où ces derniers commençaient à coloniser l'Asie centrale et le Caucase).

Les Britanniques prirent alors le prétexte d'une agression du cheikh Al-Qasimi de Sharja, qui attaqua imprudemment des bâtiments anglais qui refusaient de payer les droits de douanes, pour prendre le contrôle de la zone<sup>2</sup>. À l'issue d'un raid de rétorsion de la flotte des Indes qui ravagea toute la Côte, les Britanniques (la gestion fut confiée au gouvernement de la Vice-royauté des Indes, le Raj) imposèrent un Traité général qui imposa la domination des forces de sa Majesté impériale sur le Golfe et ses espaces maritimes. Ce traité fut suivi de plusieurs autres (1835, 1843) qui furent considérés par les Britanniques comme ceux de la « trêve maritime », jusqu'à la « trêve maritime perpétuelle » de 1853 ; appellation qui donna lieu au nom générique désormais utilisé pour ces pays : « les États de la trêve » ou *Trucial States* et, pour la région, la « Côte de la Trêve ». Un peu plus tard, Bahreïn (1869) et le Qatar (1916) furent associés à cet ensemble.

Dans ce schéma, le gouvernement de sa Majesté garantissait la sécurité, assurait l'interface entre les différents États signataires et jouait un rôle de médiateur. En parallèle, il signait des accords particuliers avec chacun des États, comme ils furent signés aussi avec Oman (Sultanat de Mascate) et le Koweït (1899, séparé de l'Irak)<sup>3</sup>. La caractéristique principale de la *Pax Britannica* sur ces pays fut que l'empreinte laissée par l'empire fut extrêmement faible et « réduite aux acquêts » comme on dirait d'un contrat de mariage. Ce contrat était en réalité passé avec les grandes familles compradores qui contrôlaient ces petits espaces essentiellement dédiés au commerce (ou, auparavant, à la piraterie)<sup>4</sup>. Les Britanniques assuraient les relations internationales (jusqu'à interdire tout accord signé sans leur autorisation), la sécurité et la médiation des États de la trêve et rien de plus. Ce qui fait dire à Uzi Rabin que « quelle que soit la taxinomie appropriée, les États du Golfe relèvent d'une catégorie différente de celle des protectorats britanniques et autres États

---

<sup>2</sup> James Onley, « L'empire britannique informel dans le Golfe (1820-1971) », in *Maghreb-Machrek*, n° 187, printemps 2006, pp. 102-104.

<sup>3</sup> *Ibid.*, pp. 103-104.

<sup>4</sup> Les Qawasim, les Bani ka'ab, les al-Khalifa, les Al-Sabah, les Al-Maktoum, les Al-Nahyan, les Al-Naïm, etc.

protégés dans les autres régions du monde »<sup>5</sup>. Ces pays restèrent maîtres de leur politique interne, économique, sociale et de l'éducation. Ce qui fit qu'en 1971, ils accusaient un vertigineux retard dans le développement humain. Le flot de pétrole et son coût à partir de 1973 et la guerre du Kippour, et l'enrichissement colossal qui s'en suivit, allaient entraîner une marche forcée vers la croissance dont la population profita, y compris par défaut (avant que ne se mettent en place de véritables politiques publiques).

En 1961, le Koweït obtint son indépendance – à la grande fureur des Irakiens<sup>6</sup> – suivie ensuite par le groupe de 1971.

Ce groupe, qui n'était pas du tout satisfait du départ des Britanniques qui leur assuraient une sécurité confortable<sup>7</sup>, était constitué des sept pays initiaux de la Trêve auxquels avaient été adjoints Bahreïn, le Qatar – Oman étant à part. Les négociations commencèrent pour trouver des « habits » juridiques et une structure acceptable par les différentes parties et surtout pour savoir qui la dirigerait. Mais en 1967, le gouvernement britannique annonça le retrait unilatéral des forces d'Asie et du Golfe. Aden, elle-même était abandonnée<sup>8</sup> et Chypre demeurait la pointe orientale avancée du dispositif stratégique du Royaume-Uni. Cet abandon brutal modifia considérablement les négociations en cours avec les parties prenantes. En août et en septembre 1971, Bahreïn et le Qatar annoncèrent unilatéralement leur indépendance. Les sept initiaux restaient donc seuls pour réussir leur intégration. Six s'unirent en 1971 ; le septième, Ras Al-Khaima adhéra en 1972. Le modèle fédéral fut choisi avec le cheikh d'Abu Dhabi comme président et celui de Dubaï comme adjoint.<sup>9</sup>

En réalité, les Britanniques ne se retirèrent pas totalement du Golfe car ils se soucièrent des successions des États de la zone – jusqu'à les provoquer dans le sens qui leur convenait – et intervinrent dans la réduction de la guérilla communiste du Dhofar en Oman pendant la première moitié des années 1970. Par ailleurs, si les pays de la Trêve avaient abandonné leurs quelques possessions de l'autre côté du Golfe sur la terre iranienne en raison du partage implicite qui s'était opéré par la tutelle britannique (qui, elle, continua de contrôler le port de Boucher), cela n'empêcha pas l'Iran de revendiquer un certain

---

<sup>5</sup> Uzi Rabin, « La puissance britannique dans le Golfe : de la genèse au retrait de 1971 », in *Maghreb-Machrek*, n° 205, automne 2010, p. 129.

<sup>6</sup> Pour lesquels ce pays représentait la 19<sup>ème</sup> province et avait été indument séparé du pays par les Anglais. Le Premier ministre Qassim revendiqua instantanément le Koweït. Saddam Hussein saurait se resservir de cette affaire vingt ans plus tard. Rappelons aussi que l'Iran considère Bahreïn comme sa « 14<sup>ème</sup> province ». Ce pays a été revendiqué par les gouvernements iraniens successifs (1927, 1957, 1971, et depuis, régulièrement sous le régime théocratique).

<sup>7</sup> Le souverain d'Abu Dhabi, Cheikh Zayed bin Sultan Al-Nahyan, proposa de financer lui-même la présence militaire britannique dans le Golfe (12 millions de livres !) in James Onley, « La politique de protection. Les dirigeants du Golfe et la Pax Britannica au XIX<sup>ème</sup> siècle », *Maghreb-Machrek*, n° 204, été 2010, p. 32.

<sup>8</sup> Après un effort infructueux pour créer la « Fédération des Émirats arabes du Sud » de 1959 à 1967 après l'abandon du statut de Colonie de la Couronne (*Crown Colony*).

<sup>9</sup> Uzi Rabi, *op. cit.*, p. 137.

nombre d'îles et îlots considérés comme terres iraniennes (ainsi que Bahreïn) mais avec un effet immédiat. Ainsi les îles grande et petite Tumb et Abu Moussa furent-elles prises par l'Iran – entraînant des tensions et un contentieux grave entre les émirats naissants et l'Iran.

Ce sont donc des États neufs, et notamment l'État des Émirats arabes unis (EAU), qui émergent de 150 ans de domination britannique. Ils allaient devoir apprendre à gérer la sécurité, les relations internationales, leur incroyable richesse et un monde nouveau qui s'ouvrait avec ses tentations mais aussi ses menaces, car le mélange explosif d'un océan de pétrole dans un tout petit espace géographique en faisait des proies faciles pour les prédateurs. Ils allaient aussi se découvrir des capacités d'influence facilitées par les pétrodollars, et devoir assumer un rapport nouveau à la modernité où le poids de la tradition (musulmane bien sûr et ethnologique) aller se heurter aux aspirations économiques et sociales d'une jeunesse en devenir.

Il est vrai qu'en France et ailleurs dans le monde, on a tendance à voir les émirats comme une oasis de paix et de croissance. Ils échappent aux suspicions d'une influence radicale attribuée au Qatar, ou aux accusations d'archaïsme faites au très grand voisin saoudien. Koweït et Bahreïn étant considérés comme des États soit faibles soit trop petits pour jouer un rôle significatif.

Pourtant il est essentiel de s'interroger sur l'avenir des EAU. L'investissement politique et stratégique français est majeur dans ce pays. Un accord de défense contraignant lie les deux pays (voir annexes) et les intérêts économiques réciproques sont considérables.

Au plan externe, les tensions militaires dans le Golfe sont bien connues. Les révolutions et autres mouvements politiques arabes ont fortement secoué la région. La déstabilisation de l'Irak depuis 2003 et désormais la guerre civile irakienne pèsent lourdement pour un avenir pacifié.

Mais il faut s'interroger sur les conditions externes de la stabilité des émirats. Ce pays est constitué d'un ensemble complexe qui mêle les éléments les plus avancés de la modernité, l'insertion la plus parfaite dans la mondialisation et un entrelacs de superstructures traditionnelles faites de hiérarchies, d'allégeances et de réseaux qui puisent leur « raison d'être » dans l'histoire profonde de la région.

*« Étudier les alliances tribales qui, dans les EAU, conduisirent à une union fédérale en 1971, implique aussi de considérer la dynamique des deux principaux regroupements tribaux »* notaient Mourtada-Sabbah, Fox & al-Mutawa *« les Bani Yas d'origine yéménite, et les al-Qawasim originaires du Golfe. Les principes segmentaires servirent à bâtir la fédération des EAU à partir des groupements tribaux et gisent, d'une manière évidente sous l'actuelle transformation du CCG en une union politico-économique plus puissante. En 1971, la rivalité ou compétition traditionnelle entre les émirats, et au sein de chacun d'eux, fut mise de côté pour*

*l'avantage mutuel dans la fédération des EAU. Les avantages l'emportèrent sur les inconvénients qu'il avait à abandonner des apparences d'autonomie. »<sup>10</sup>*

Les premières années de l'indépendance furent donc marquées par un marchandage permanent, mais au fil du temps, la prééminence d'Abu Dhabi s'imposa. La crise économique et financière de 2008 brisa l'ultime velléité d'autonomie d'une Dubaï ruinée et sauvée par la Fédération. Il n'en demeure pas moins que la centralisation accrue du pouvoir au profit d'Abu Dhabi n'empêcha pas le maintien de disparités locales fortes, au contraire. Frauke Heard-Bey parle de « frères inégaux »<sup>11</sup>.

Le chapitre de Victor Gervais fait bien apparaître à la fois l'évolution politique et institutionnelle des EAU et les dichotomies et divergences dans ce qui reste fondamentalement une association d'États. Ces disparités peuvent se retrouver jusque dans les questions de défense et de relations internationales – notamment dans les relations avec la périphérie proche.

La question de l'islam radical est bien sûr au centre des sociétés. Les influences radicales cherchent à progresser en exploitant le fond traditionnel culturo-religieux et les contradictions que peuvent faire émerger la mondialisation capitaliste et son cortège de libertés, notamment dans les mœurs. Ainsi les EAU développèrent-ils une opposition forte à l'expansion des Frères musulmans (et leur vision universaliste de l'islam) puis aux diverses formes du radicalisme armé ou jihadisme (Al-Qaïda et ses épigones, jusqu'à Daech). Cette opposition, comme le fait apparaître le chapitre de Philippe Gunet, se traduit par une politique étrangère active, anti-Frères puis anti-jihad.

Les déséquilibres émiriens se traduisent aussi en matière démographique. Youssef Courbage démontre la fragilité démographique de la fédération : « un "pays" excentré, où les Asiatiques non arabes dominent avec plus de 6,5 millions d'habitants, laissant les Arabes (non-nationaux) très loin derrière avec un peu plus de 1,2 million et les Émiratis encore plus loin en troisième position avec 1,1 million ». Ces chiffres sont à mettre en perspective avec ceux du Qatar : 250 000 Qataris environ, pour 2,5 millions d'habitants. Les disparités sont également très fortes en matière de densité et de peuplement. Abu Dhabi, Dubaï et Sharjah accueillant le plus gros de la population. Or ces distorsions sont susceptibles de peser dans la perspective de l'après-pétrole. Quelle politique d'insertion devient encore possible quand le déséquilibre est si fort ?

Tous les pays du Golfe connaissent à un niveau ou à un autre, de façon plus ou moins apparente, des difficultés sociales et politiques. Le « Géant » saoudien doit faire face aux désirs d'une population jeune et qui aspire à l'ouverture ; aux menaces du radicalisme ;

<sup>10</sup> Nada Mourtada-Sabbah, John W. Fox et Mohammed Al-Mutawa, *op. cit.*, p. 19.

<sup>11</sup> Frauke Heard-Bey, « Les Émirats arabes unis : l'État et la nation dans une société traditionnelle », in *Maghreb-Machrek*, n° 187, p. 118.

au modèle de la rente pétrolière et aux limites de son modèle de pouvoir. Le Koweït est confronté à sa population étrangère sans statut (les *Bidouns*) tout comme le Qatar ; Bahreïn est sous haute surveillance avec un pouvoir minoritaire sunnite contrôlant peu ou prou la majorité chiite. Le Yémen est détruit pour une durée indéterminée. Seul Oman semble tirer son épingle du jeu, à condition que la succession du monarque actuel se fasse en souplesse.

Aujourd'hui, seuls les Émirats apparaissent en capacité structurelle de mettre en œuvre une politique de l'après-pétrole, fondée non pas seulement sur l'immobilier et le commerce, comme l'avait fait Dubaï, et dont la fragilité fut révélée par la crise économique et financière, mais sur un véritable plan d'innovation visant à placer les EAU et Abu Dhabi en particulier dans le groupe des pays technologiques à l'imitation de Singapour. C'est à partir d'un programme très ambitieux fondé sur l'éducation et la « société du savoir » que les émirats envisagent d'aborder l'après-pétrole.<sup>12</sup>

---

<sup>12</sup> Pierre de Charentay, « Les Émirats arabes unis : des gratte-ciel sur le sable », *Études* 2016/4 (avril), p. 28.

# Chapitre 1. La transformation des dynamiques internes aux Émirats arabes unis

Par Victor Gervais

---

La fédération des Émirats arabes unis (EAU) a subi de profondes transformations depuis sa création, le 2 décembre 1971. D'une structure souple, privilégiant la bonne entente et le consensus entre les dirigeants des sept émirats qui la composent – Abu Dhabi, Dubaï, Sharjah, Ajman, Oum Al-Qaiwain, Ras Al-Khaimah et Fujairah –, les pratiques politiques ont progressivement évolué et favorisé la mise en place d'un pouvoir fort et centralisé, placé sous le contrôle des membres de la famille régnante d'Abu Dhabi, et en particulier du prince héritier de l'émirat, cheikh Mohammed bin Zayed Al-Nahyan, véritable homme fort de la fédération.

En cela, les réalités de la vie politique aux Émirats arabes unis correspondent aujourd'hui davantage à la formule de répartition des pouvoirs envisagée à l'origine par les architectes de la fédération. Appelées à surmonter les divisions territoriales que la tutelle britannique avait imposées, les tendances centralisatrices figurent en effet au premier plan du texte de la Constitution provisoire adoptée en 1971 – texte renouvelé tous les cinq ans jusqu'à son adoption définitive en 1996. Très rapidement, cependant, les tentatives pour imposer un pouvoir central fort se heurtèrent aux volontés autonomistes de certains émirats de la fédération – en particulier Dubaï et Ras Al-Khaimah –, soucieux de garantir le maintien des différents systèmes locaux. À plus d'une reprise, ce désaccord originel au sujet du projet fédéral menaçait la survie du nouvel État. Dans ce contexte, le modèle fédéral des EAU fut contraint de s'adapter à la nécessité d'établir un mode de fonctionnement des institutions acceptable pour tous, favorisant l'harmonie des relations entre les familles régnantes de chaque émirat et le pouvoir central au détriment d'une définition claire et contraignante de leurs prérogatives. Dans les faits, cela s'est traduit par une fédéralisation en trompe l'œil, caractéristique des deux premières décennies de la fédération et marquée par le refus de certains émirats d'abandonner aux autorités fédérales le contrôle de prérogatives jugées essentielles à leur pouvoir. Ainsi, la défense, la sécurité et les affaires étrangères – pourtant domaines d'autorité exclusifs du pouvoir fédéral – ont pendant longtemps été formulées au niveau local, servant les ambitions, parfois contradictoires, des émirats de la fédération, sans que n'émergent de véritables postures communes.

Il faut attendre les années 1990 pour que la pratique politique évolue et favorise la mise en œuvre de mesures destinées à consolider l'État fédéral. À Dubaï, à la suite de l'arrivée au pouvoir d'une nouvelle génération de leaders, la dynamique fédérale cesse en effet alors de constituer un enjeu significatif, à mesure que l'émirat se dépolitise et renonce à ses prérogatives souveraines perçues comme autant de lest à jeter pour gagner en capacité d'action à l'échelle régionale et internationale. Levant les obstacles à l'option centralisatrice, la transformation de l'émirat de Dubaï permettra dès lors à Abu Dhabi d'asseoir sa prédominance sur les autres États de la fédération qui, désormais privés de la protection dubaïote, se révéleront incapables de résister aux pressions centralisatrices exercées par la capitale fédérale. Plus profondément, ces éléments ont également favorisé l'intégration des populations des Émirats du Nord dans le système abu dhabien, à travers une redéfinition des liens d'allégeances et de clientèles impulsée par le centre. L'impact de la construction d'un État fédéral plus fort et centralisé s'observe enfin au niveau de l'action extérieure de l'État, aujourd'hui caractérisée par une posture régionale et internationale plus active et affirmée, notamment sur le plan militaire, devenue outil d'affirmation de l'État et de ses intérêts au sein de l'espace moyen-oriental.

Ainsi, les lignes qui suivent sont consacrées au cheminement de la fédération des Émirats arabes unis d'une structure souple, accordant à chaque membre une forte autonomie, y compris en matière de politiques étrangère et de défense, au développement d'un État fédéral fort et centralisé, débarrassé des rivalités et de la concurrence interne. Pour cela, la structure institutionnelle de la fédération et la répartition des pouvoirs entre le pouvoir central et le gouvernement de chaque émirat seront tout d'abord évoquées. Nous décrirons ensuite de quelle manière la pratique politique s'est initialement organisée autour du besoin de consensus entre les positions contradictoires des différents émirats concernant la nature du projet fédéral, avant de revenir plus en détails sur les facteurs qui auront progressivement permis la transformation des dynamiques internes, en particulier au niveau des liens d'allégeances et de clientèles. Enfin, l'impact de la transformation des dynamiques internes sur les politiques étrangère et de défense des Émirats arabes unis au cours des dernières années sera analysé.

## I – La structure formelle du pouvoir : la répartition des pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire

L'État fédéral des EAU repose sur cinq autorités centrales : le Conseil Suprême de la fédération, le Président de la fédération, le Conseil des ministres, le Conseil National Fédéral et la Cour Suprême de la fédération. Leurs compétences respectives sont énumérées dans l'article 45 de la Constitution.

## 1.1 – Le Conseil Suprême

Le Conseil Suprême est constitué des sept émirats de la fédération. Il est, en principe, la plus haute autorité du pays et détient à la fois des pouvoirs exécutifs et législatifs<sup>1</sup>. Le Conseil Suprême est chargé de ratifier les lois et les décrets de l'Union, ainsi que les traités internationaux. Il a aussi le pouvoir de relever le Premier ministre de ses fonctions sur proposition du Président.

Le Conseil Suprême élit pour cinq ans le Président et le vice-Président, ainsi que les juges de la Cour suprême. Il a également le pouvoir de déclarer une guerre défensive (selon les termes de la Constitution) et d'imposer la loi martiale. Le Conseil est par ailleurs chargé d'établir les critères d'admission de nouveaux membres au sein de la fédération, et exerce un contrôle général sur les affaires de celle-ci. Il est mentionné (article 49) que les questions de procédure devront être approuvées par un vote majoritaire au sein du Conseil. En revanche, lorsqu'il s'agit de décisions « fondamentales » (*substantive matters*), une majorité de cinq voix – incluant celles d'Abu Dhabi et de Dubaï – est requise, sans que soit toutefois spécifié ce que l'on entend par décision « fondamentale », laissant ainsi la porte ouverte aux discussions et aux compromis (et assurant de fait, un droit de veto aux émirats de Dubaï et d'Abu Dhabi pour l'ensemble des décisions jugées importantes).

Il est à noter que la Constitution ne précise pas la périodicité des réunions du Conseil Suprême, qui furent, dans les faits, très irrégulières. En effet, au fil des ans, les dirigeants ont préféré la tenue de réunions informelles au cours desquelles seuls les sujets consensuels étaient abordés. Pour ces raisons, les pouvoirs législatifs et exécutifs du Conseil Suprême ne sont pas aussi importants que le prévoit la Constitution. Son rôle réside davantage dans sa capacité à préserver l'image de bonne entente qui existe entre les familles régnantes des sept émirats.

## 1.2 – Le Président de la fédération

Les véritables pouvoirs législatifs et exécutifs de la fédération sont aujourd'hui de fait divisés entre le Président et le Premier ministre. Le rôle du Président est défini par les articles 51 à 54 de la Constitution. En sa qualité de chef de l'État, il nomme le Premier ministre, les membres du Cabinet, les ambassadeurs et les hauts fonctionnaires – à l'exception des juges de la Cour Suprême. Le Président assure aussi la présidence du Conseil Suprême des émirats, ce qui lui laisse un important pouvoir de décision lorsque celui-ci ne siège pas. Le Président a par ailleurs la possibilité de convoquer des réunions conjointes entre le Conseil Suprême et le Conseil des ministres, ce qui en fait le pivot essentiel des deux principaux organes politiques de la fédération.

---

<sup>1</sup> Frauke Heard-Bey, *Les Émirats Arabes Unis*, Karthala, 1999, p. 417.

Selon les termes de la Constitution, le président est élu, tous les cinq ans, par le Conseil Suprême des émirats au cours d'un vote à bulletin secret. Le poste de Président a toutefois été traditionnellement réservé à l'émir d'Abu Dhabi. Cheikh Zayed bin Sultan Al-Nahyan fut le premier président des EAU, et occupa cette fonction jusqu'à sa mort en 2004. Son fils aîné, cheikh Khalifa bin Zayed, lui succéda et, malgré la détérioration de son état de santé, demeure à ce jour – du moins nominalement – Président de la fédération.

### **1.3 – Le Conseil des ministres**

Pour sa part, le Premier ministre préside aux travaux du Conseil des ministres, chargé – en principe – de traiter de l'ensemble des dossiers nationaux et de politique étrangère (article 60). Bien que subordonné au Conseil Suprême des émirats et soumis au contrôle du Président, il formule l'essentiel des politiques, assure la gestion des affaires quotidiennes de la fédération et élabore des projets de loi – lesquels doivent être présentés au Conseil National Fédéral, avant d'être soumis au Président. De plus, le Conseil des ministres est chargé d'approuver le budget fédéral, ainsi que la mise en œuvre des décrets, des règlements, des décisions de la Cour Suprême et des traités internationaux.

Le poste de Premier ministre est par tradition réservé à l'émir de Dubaï (également vice-Président de la fédération). La pratique veut aussi que les portefeuilles ministériels clés soient réservés aux membres des familles régnantes de Dubaï et d'Abu Dhabi – respectivement, les Al-Maktoum et les Al-Nahyan. Deux postes de vice-Premiers ministres sont par ailleurs aujourd'hui placés sous le contrôle d'Abu Dhabi.

À noter cependant que le budget fédéral – approuvé par le Conseil et placé sous la responsabilité du Premier ministre – ne concerne que les dépenses publiques liées aux questions de santé, aux politiques sociales et au développement des infrastructures. L'ensemble des autres dépenses, en particulier celles liées aux fonctions régaliennes de l'État – l'intérieur, la défense, les affaires étrangères, le renseignement – ne sont pas intégrées au budget fédéral et demeurent sous le contrôle exclusif de la famille régnante d'Abu Dhabi. Cela explique notamment que le budget fédéral adopté en 2016 pour les cinq prochaines années ne soit que de 250 milliards de dirhams (68 milliards de dollars US), soit environ \$13.5 milliards par an – alors que les dépenses militaires du pays se situent, à elles seules, aux alentours de \$18 milliards par an.

### **1.4 – Le Conseil National Fédéral**

Pour sa part, le Conseil National Fédéral (*al-Majlis al-watani al-ittihadi*) se limite à un rôle consultatif. Composé de 40 membres, il ne peut pas proposer de lois, mais étudie celles qui lui sont soumises par le Conseil des ministres. La répartition des sièges du Conseil National Fédéral est proportionnelle au nombre d'habitants et à l'importance de chaque

émirat : l'article 68 de la Constitution prévoit huit délégués pour Abu Dhabi et Dubaï, six pour Sharjah et Ras Al-Khaïmah et quatre pour Ajman, Oum Al-Qaïwaïn et Fujairah. Les quarante délégués, désignés par chacun des émirats, ont également pour fonction de débattre et de proposer diverses recommandations au Cabinet.

### 1.5 – La Cour Suprême

Enfin, la Constitution précise l'étendue du pouvoir judiciaire fédéral (articles 94 à 109). Elle établit une hiérarchie de tribunaux dominée par la Cour Suprême constitutionnelle. Celle-ci est chargée de se prononcer sur les conflits opposant les organes de l'exécutif entre eux et ceux qui les opposent aux autorités locales. La Constitution établit également, à un échelon inférieur, les prérogatives des tribunaux civils, commerciaux et administratifs. Dans l'ensemble, le texte constitutionnel demeure très peu explicite sur la répartition des compétences entre les tribunaux locaux et fédéraux<sup>2</sup>.

## 2 – Les tendances centralisatrices à l'épreuve des dynamiques politiques

La Constitution des EAU accorde une place importante aux tendances centralisatrices. En effet, les articles définissant les domaines de compétence respectifs des différents paliers de gouvernement mettent sans ambiguïté l'accent sur le renforcement de l'État fédéral, aux dépens d'une répartition plus poussée des pouvoirs. Par exemple, l'article 120 de la Constitution contient une série de 19 domaines dans lesquels l'autorité fédérale dispose de pouvoirs exécutifs et législatifs exclusifs. Outre les affaires étrangères et la défense, cette liste comprend la sécurité, l'immigration, l'éducation et la santé. Pour sa part, l'article 121 énumère 18 pouvoirs législatifs exclusifs réservés aux autorités fédérales : sécurité sociale et domaine du travail, propriété foncière, etc. Les émirats, pour leur part, disposent des pouvoirs résiduels, qui ne sont pas expressément dévolus à l'autorité centrale par la Constitution (article 122). Dans les faits, cependant, les compromis nécessaires à la bonne entente entre les sept émirats de la fédération ont laissé une importante marge d'autonomie à chaque émirat, y compris dans les domaines exclusifs d'autorité fédérale. Cette position fut initialement justifiée par la prise en considération d'un contexte politique qui rendait nécessaire une interprétation consensuelle des dispositions juridiques de la Constitution, conçue comme un *modus vivendi* acceptable pour tous.

---

<sup>2</sup> Frauke Heard-Bey, *op. cit.*, p. 418.

À cet égard, les Émirats arabes unis offrent un exemple éclairant de l'ambivalence des dispositions juridiques, obligeant à nuancer les généralités théoriques sur les effets présumés automatiques des institutions sur la pratique politique. Au cours des premières années, cette dernière imposa notamment que les recettes pétrolières, détenues pour l'essentiel par Abu Dhabi, soient reversées directement aux émirats de la fédération – et non à travers la mise en œuvre de divers programmes fédéraux – afin que ces derniers puissent en contrôler et en superviser la redistribution, notamment à destination des populations locales. Les émirats du Nord redoutaient en particulier que la prise en charge par Abu Dhabi de l'essentiel des dépenses fédérales – y compris en matière de développement des infrastructures publiques, des routes et des installations portuaires au sein des émirats du Nord –, bien que nécessaires à la réduction des inégalités entre les émirats de la fédération, ne viennent fragiliser les structures de pouvoir locales. Face au mécontentement affiché par ces derniers, Abu Dhabi n'eut ainsi d'autres choix que d'accepter ce compromis initial.

L'ambition affichée par les autorités d'Abu Dhabi de revenir sur les quelques dispositions juridiques jugées contraire à l'établissement du pouvoir central fort fut, elle aussi, vivement contestée. Ainsi, lorsqu'en 1976, Abu Dhabi souhaita abroger l'article 23 de la Constitution provisoire qui autorisait chaque émirat à gérer de manière indépendante ses recettes pétrolières<sup>3</sup>, les réactions défavorables des autres dirigeants de la fédération l'obligea de nouveau à faire marche arrière. Ce n'est qu'au début des années 1980, après une crise constitutionnelle qui aura duré près de cinq mois, que Dubaï<sup>4</sup> accepta finalement de verser une partie de ses recettes pétrolières – environ 50 % – au gouvernement fédéral, décision qui fut suivie quelques années plus tard par les émirats de Sharjah et Ras Al-Khaimah<sup>5</sup>, après que ceux-ci eurent obtenu un certain nombre de concessions des autorités fédérales facilitant la poursuite d'une pratique décentralisée<sup>6</sup>.

---

<sup>3</sup> Christopher Davidson, *The United Arab Emirates: A Study in Survival*, Boulder: Lynne Rienner Publishers, 2005, p. 135.

<sup>4</sup> Au cours des années 1970 et 1980, sous le leadership de cheikh Rashid bin Saeed Al-Maktoum, Dubaï s'érigea en chef de file des partisans de l'autonomie. Comme le souligne à ce propos Valerie Yorke : « *It was said that Sheikh Zayed was in the union for what he could put into it; Shaykh Rashid for what he could get out of it* ». Valerie Yorke, *The Gulf in the 1980s*, London: Royal Institute of International Affairs, 1980, p. 42.

<sup>5</sup> Al-Sayegh, 1999, *op. cit.* p. 15-16.

<sup>6</sup> La résistance de certains émirats aux tentatives initiales de centralisation favorisa également le développement d'institutions parallèles au sein de chaque émirat. Aux côtés des institutions fédérales, on observe en effet l'établissement d'administrations locales complexes, venant dans bien des cas dédoubler les fonctions du gouvernement fédéral, avec notamment la création de départements de travaux publics, d'économie et des finances, ainsi que d'autorités multiples en charge aussi bien de l'aviation civile, de la sécurité intérieure, que de la gestion de l'exploitation et de la commercialisation du pétrole. Ainsi, par exemple, Abu Dhabi établit son propre Conseil exécutif (*Majlis tanfiz*), ainsi qu'un Conseil Consultatif National (*Majlis Istichari watani*), formé de 60 membres, lequel constitue une version locale du Conseil National Fédéral. Sharjah en 1987, et plus récemment Dubaï, ont eux aussi choisi de créer leur propre Conseil exécutif afin de garantir le bon fonctionnement de leurs nombreuses institutions gouvernementales locales. Les plus petits émirats ont également mis sur pied des administrations locales, dont la complexité varie en fonction de la superficie et de la population. Ils suivent tous cependant le même principe général et se composent de municipalités

L'unification des forces armées, promulguée par décret présidentiel le 6 mai 1976, fut également au centre de débats entre partisans de l'autonomie et ceux de la centralisation. Rendue possible suite à l'abrogation de l'article 142 de la Constitution, qui autorisait chaque émirat de la fédération à se doter d'une force de sécurité et de défense locale, l'unification des forces armées fut toutefois, lors de sa mise en œuvre, vidée de sa substance par une série de compromis destinés à lever les réticences des émirats de Dubaï et de Ras Al-Khaïmah – et dans une moindre mesure de Sharjah – de voir disparaître l'une des principales manifestations de leur pouvoir et de leur autonomie. D'autant que, dans le contexte émirati, l'intégration des forces locales dans le dispositif fédéral signifiait le repositionnement des composantes militaires et paramilitaires sous le commandement effectif de l'émirat d'Abu Dhabi, et donc de la famille Al-Nahyan. Illustrant parfaitement cette notion de fédéralisation en trompe l'œil qui caractérise les premières années d'existence des Émirats arabes unis, il fut décidé de maintenir les forces de sécurité et de défense locales sous contrôle fédéral, tout en garantissant leur autonomie à travers la création de commandements régionaux, qui divisèrent de fait les forces armées en trois organisations distinctes. Le commandement militaire de l'Ouest, regroupant les forces de défense d'Abu Dhabi et la force de défense de l'Union, fut placé sous l'autorité du GHQ d'Abu Dhabi. Le commandement militaire du Centre, composé de la force de défense de Dubaï, demeura, pour sa part, sous la responsabilité du ministre de la Défense de l'époque, cheikh Mohammed bin Rashid Al-Maktoum<sup>7</sup>. Enfin, le commandement militaire du Nord, érigé autour de la force mobile de Ras Al-Khaïmah, fut placé sous le commandement de la famille régnante de cet émirat, les Al-Qassimi, alors la Garde Nationale de Sharjah se vit intégrée à la troisième brigade fédérale (Yarmouk).

Laisant les autorités d'Abu Dhabi insatisfaites, le système des commandements régionaux fut aboli par décret présidentiel le 31 janvier 1978 – sans que cette décision ne soit cependant suivie d'effet. Là aussi, Abu Dhabi se vit contraint de faire marche arrière face au mécontentement affiché par les autres émirats. Inquiet de voir son rôle marginalisé au sein des forces armées, le ministre de la Défense aurait alors notamment menacé de retirer l'émirat de Dubaï de la fédération (et, avec lui, ceux de Ras Al-Khaïmah et d'Oum Al-Qaiwain) si le Président, cheikh Zayed bin Sultan Al-Nahyan, ne revenait pas immédiatement sur sa décision. Abu Dhabi choisit alors de maintenir le système des commandements régionaux, subordonnant là encore l'enjeu de l'intégration des forces armées à la nécessité de préserver, à l'échelle fédérale, la (fragile) cohésion entre les acteurs du jeu politique. Signe de la défiance existante, le leadership de Dubaï décida de renforcer son dispositif militaire au cours des années suivantes, augmentant de manière significative ses dépenses en armement, qui triplèrent dans les années 1980. Durant cette période,

---

et de départements qui reflètent à leur manière la situation de concurrence interne qui a longtemps prévalu entre les émirats et que la fédération a parfois laissé se développer à outrance.

<sup>7</sup> Cheikh Mohammed bin Rashid Al-Maktoum est aujourd'hui Émir de Dubaï, et occupe également les fonctions de Premier ministre et vice-Président de la fédération et de ministre de la Défense.

le ministre de la Défense refusa également toute coopération avec les autorités fédérales en matière de politique de défense et d'armement.

Nulle autre réforme majeure ne fut initiée au cours des années 1980, caractérisées par la paralysie des institutions fédérales, notamment causée par la détérioration de l'état de santé de l'émir de Dubaï cheikh Rashid bin Saeed Al-Maktoum – qui tomba malade peu de temps après sa réélection au poste de vice-président de la fédération, en 1981, et ne recouvra jamais la santé jusqu'à sa mort le 7 octobre 1990.

## **2.1 – Le repositionnement de Dubaï et l'intégration des populations du Nord dans les structures fédérales**

À cet égard, la disparition de cheikh Rashid constitue un tournant, en cela qu'elle coïncide avec l'émergence d'un nouveau modèle de développement à Dubaï. Le nouvel émir, cheikh Maktoum bin Rashid Al-Maktoum – et plus encore son frère cadet cheikh Mohammed bin Rashid Al-Maktoum, nommé aux fonctions de prince héritier de l'émirat en 1995 – ambitionnent en effet au cours des années suivantes de positionner Dubaï comme lieu de transit du commerce régional, puis comme plate-forme touristique et financière entre l'Europe et l'Asie, transformant l'émirat en cité-globale. Or les choix économiques et politiques qui découlent de cette stratégie vont affecter en profondeur le positionnement de Dubaï sur l'échiquier politique interne des EAU, les dirigeants de l'émirat cessant alors de s'opposer au projet de consolidation fédéral porté par Abu Dhabi. L'impact sur la dynamique fédérale en est d'autant plus important que la transformation de l'émirat de Dubaï coïncide, dans l'émirat voisin, avec l'accession à des postes de responsabilité de plusieurs des fils de l'émir cheikh Zayed, qui en quelques années, parviennent à se forger une base importante de pouvoir, tant sur la scène politique locale que fédérale, à travers le développement des fonctions régaliennes de l'État. La transformation de la dynamique fédérale est ainsi liée, en quelque sorte, au résultat d'un pari différent sur les ressorts de la puissance effectué au cours des années 1990 dans les deux émirats pivots de la fédération, Abu Dhabi et Dubaï : alors que la famille Al-Nahyan cherche, à travers des moyens renouvelés, à renforcer les attributs classiques de l'État et à asseoir sa prédominance sur les autres émirats de la fédération, l'émirat de Dubaï renonce simultanément à ses prérogatives souveraines et aspire à gagner en autonomie, cette fois à l'extérieur du cadre étatique, à travers le développement d'une économie de services offrant un environnement de tolérance et de laissez-faire peu coutumiers dans la région. Levant les obstacles politiques à l'option centralisatrice, la stratégie « post-étatique » de la cité dubaïote réactive en effet de nombreuses mesures de consolidation de l'État fédéral longtemps restées lettre morte. En témoigne notamment l'abolition du système de commandement régional dans la seconde moitié des années

1990 – près de vingt ans après l'unification formelle des forces armées, dorénavant placées sous le contrôle exclusif du GHQ d'Abu Dhabi<sup>8</sup>. Les postes de contrôle douaniers entre émirats sont également abolis, alors que la sécurité intérieure passe progressivement sous le contrôle des autorités fédérales<sup>9</sup>. Le renseignement pour sa part sera placé lors de la décennie suivante sous le contrôle du Conseil Suprême de la Sécurité Nationale (CSSN), également dominé par la famille régnante d'Abu Dhabi. Outre le renseignement, dans ses composantes intérieures et extérieures, le CSSN supervise également les activités de contre-terrorisme, de gestion de crises (*crisis management*) (NCEMA) et de protection contre les cyberattaques (NESA).

Durant ces années, l'option centralisatrice privilégiée par Abu Dhabi devient d'autant plus aisée à mettre en œuvre que, privés du soutien de Dubaï, les petits émirats du Nord de la fédération n'ont désormais d'autres choix que d'acquiescer aux demandes formulées par la capitale fédérale. Pour ces derniers, le coût politique de l'autonomie, voire de l'opposition, ne cesse en effet d'augmenter, comme l'illustre l'éviction forcée du prince héritier de Ras Al-Khaïmah – cheikh Khalid bin Saqr Al-Qassimi – en 2003. Ce dernier, en fonction depuis 1966, avait su, de longue date, tirer profit de la posture d'opposition de Dubaï pour obtenir des garanties d'autonomie au sein du cadre fédéral. En particulier, ses demandes de réformes radicales du système politique et sa proximité avec le régime irakien de Saddam Hussein avaient irrité à plus d'une reprise les autorités d'Abu Dhabi, sans que celles-ci n'aient les ressources et la légitimité pour contraindre cheikh Khalid à en altérer le contenu. En 2003, l'intervention politique et militaire d'Abu Dhabi fut toutefois décisive. Face aux déclarations de soutien de ce dernier au régime irakien lors de la phase diplomatique précédant l'intervention militaire américaine, le Président de la fédération incita l'émir de Ras Al-Khaïmah à publier un décret prévoyant la nomination de cheikh Saoud bin Saqr, frère cadet de cheikh Khalid, au poste de prince héritier en remplacement de ce dernier. Contestant la légitimité et la légalité de sa destitution, cheikh Khalid appela alors ses partisans à se soulever contre ce qu'il estimait être un oukase des autorités fédérales. De nombreux accrochages armés s'en suivirent, et ne prirent fin qu'à la suite de la décision des autorités fédérales d'intervenir militairement dans l'émirat afin de rétablir l'ordre et de chasser cheikh Khaled et ses partisans du pouvoir<sup>10</sup>. De cet épisode, deux éléments méritent de retenir notre attention. D'une part, en s'immisçant de façon directe dans les querelles de succession, Abu Dhabi montre de quelle manière la fédération des EAU s'est renforcée au cours des dernières années. On assiste en effet à un phénomène de déclassement progressif des autorités des émirats du Nord au profit de la capitale fédérale dont les ressources de pouvoir et de contrôle

---

<sup>8</sup> Voir Victor Gervais, *Du pétrole à l'armée. Les stratégies de construction de l'État aux Émirats Arabes Unis*, Paris: Irsem, 2012, 379 p., en particulier les chapitres 5 et 6.

<sup>9</sup> À noter cependant que les forces de police demeurent largement autonomes, sous l'autorité du ministre de l'Intérieur – réservé à Abu Dhabi, qui en finance les activités.

<sup>10</sup> Entretien, Ras Al-Khaïmah, juin 2008.

sont en pleine expansion. D'autre part, la logique de centralisation du pouvoir apparaît ici d'autant plus efficace et payante que le rapport centre-périphérie est désormais marqué par l'émergence au sein de celle-ci d'une nouvelle catégorie d'élites disposées à soutenir le projet fédéral porté par Abu Dhabi. À l'inverse de son prédécesseur, cheikh Saoud bin Saqr a en effet choisi d'ériger son système de pouvoir et de clientèle sur la possibilité d'une reconversion accélérée de l'économie locale vers les nouvelles technologies, le commerce et le tourisme qui, s'inspirant du modèle dubaïote, reproduit, avec le soutien des autorités fédérales, les étapes qui ont mené à la construction d'un État fédéral plus centralisé. Par contrainte – plus que par choix – les dirigeants des émirats du Nord ont ainsi été amenés à imiter, dans la mesure du possible, l'exemple dubaïote.

Le déclassement des dirigeants du Nord procède également des évolutions socio-économiques au sein de la fédération. Celles-ci ont notamment favorisé l'insertion progressive des populations du nord – lesquelles représentent environ 60 % de la population totale du pays – au sein de l'appareil fédéral et du système de patronage dominé par les acteurs clés de la famille régnante d'Abu Dhabi. À mesure que les institutions fédérales se consolident, de nombreux segments des populations du Nord choisissent en effet de s'y faire employer, même si cela les contraints à résider à Abu Dhabi, siège des institutions fédérales. Ces dernières offrent en effet des salaires et des avantages sociaux plus intéressants que ceux disponibles au niveau local. À noter que pour les populations de Dubaï et d'Abu Dhabi, c'est tout le contraire : les emplois du secteur public ou semi-public dans ces émirats sont en général mieux rémunérés que les emplois fédéraux. En découle une très forte représentation des populations du Nord au sein des institutions fédérales, que ce soit au sein des forces armées, du ministère des Affaires étrangères, et dans une moindre mesure, de l'Intérieur. De proche en proche, cette dynamique est venue transformer en profondeur la nature des liens unissant les populations du Nord à leurs dirigeants, qui se délitent au profit d'un système de redistribution centralisé que chapeaute Abu Dhabi. Les moyens mis à la disposition de ces derniers – essentiellement liés à la redistribution des recettes pétrolières – ne suffisent plus à contenir et préserver les liens d'allégeances avec les populations, qui se tournent désormais dans une large mesure vers les acteurs clés de la famille régnante d'Abu Dhabi. Cette dynamique se voit par ailleurs renforcée par la participation grandissante des femmes issues des régions du Nord à la vie politique et économique de la fédération. Celles-ci choisissent désormais en grand nombre de faire carrière au sein de la capitale du pays.

À noter que les logiques de clientèles ont elles-mêmes largement évolué ces dernières années, au profit du prince héritier d'Abu Dhabi, cheikh Mohammed bin Zayed. Troisième fils de cheikh Zayed, ce dernier s'est tout d'abord illustré au sein des forces armées, et en particulier au sein de l'armée de l'Air, dont il assura le commandement dans les années 1980 avant d'être nommé au poste de chef d'État-major des forces armées (1993-2004). Chef de file des Bani Fatima – les six fils issus de l'union de Fatima bint Mubarak Al-Ketbi et de cheikh Zayed Al-Nahyan – il devint, à la mort de ce dernier en

2004, prince héritier de l'émirat d'Abu Dhabi. Tout en concédant la présidence de la fédération et le leadership de l'émirat à son demi-frère aîné, cheikh Khalifa bin Zayed, cheikh Mohammed est parvenu, en s'appuyant sur ses frères utérins, à renforcer son emprise sur les mécanismes de décision à Abu Dhabi et au sein des institutions fédérales. De fait, selon plusieurs observateurs, son ascension n'aurait été ralentie, au cours des dernières années, que par la mainmise de l'émir sur le secteur des hydrocarbures. Pour juste qu'elle soit, cette analyse ne reflète cependant qu'en partie la réalité. D'une part, de personnalité plutôt timide et effacé, cheikh Khalifa n'a jamais réellement souhaité gouverner, préférant rester en retrait et concédant à certaines personnes clés de son entourage – notamment à l'actuel vice-ministre des Affaires présidentielles, Ahmed Jumaa Al-Zaabi, une très grande autonomie décisionnelle. D'autre part – et de façon plus significative – les fonctions officielles et les titres, même au plus haut niveau de l'émirat, ne constituent, au mieux, qu'un indicateur imparfait de l'influence réelle exercée par tel ou tel membre de la famille régnante. Dans tous les cas, l'influence repose tout autant, sinon davantage, sur la possibilité de conserver un soutien constant au sein des familles et des tribus locales, à travers un système complexe de patronage. À cet égard, l'influence dont jouit aujourd'hui cheikh Khalifa a longtemps reposé sur le soutien des grandes tribus d'Abu Dhabi, en particulier d'Al-Ain, deuxième ville en importance de l'émirat d'Abu Dhabi, où il a su, à l'image de son père avant lui, tisser de nombreuses relations de confiance avec les dignitaires locaux. Le second fils de cheikh Zayed, cheikh Sultan Bin Zayed, dispose également d'importants relais d'influence au sein des populations d'Al-Ain – en dépit de sa mise à l'écart de la vie politique en 1982, suivie de sa réintégration partielle de 1990 à 2009, période durant laquelle il occupa le poste de vice-Premier ministre de la fédération. Pour sa part, le prince héritier d'Abu Dhabi n'a jamais bénéficié d'un tel appui parmi les grandes familles et tribus de l'émirat. Au sein des forces armées, il s'est davantage appuyé sur les populations du Nord et sur des personnes de confiance, largement coupées des logiques de clientèles. Ces dernières années, cependant, son influence grandissante s'est accompagnée de la modification des logiques traditionnelles de patronage. À titre de prince héritier, cheikh Mohammed bin Zayed tient audience (*Barza*) trois fois par semaine dans la ville d'Abu Dhabi. La séance du lundi est privée – on n'y vient que sur invitation – et celles du dimanche et mardi sont ouvertes au public. En cas d'absence du prince héritier, d'autres membres de la famille régnante – en règle générale, cheikh Hamed bin Zayed, cheikh Saif Bin Zayed ou cheikh Mansour bin Zayed – sont chargés de recevoir les invités. Au sein de l'émirat d'Abu Dhabi, deux autres importants *majlis* se tiennent sur une base régulière, celui d'Al-Ain et de la région occidentale, respectivement dirigés par cheikh Tahnoun bin Mohammed Al-Nahyan et Hamdan bin Zayed Al-Nahyan. Aux côtés de ces *majlis* traditionnels, de nouveaux *barza* ont ouvert leurs portes ces dernières années, dont ceux d'Al-Bateen et de Mushrif, deux quartiers de la ville d'Abu Dhabi. Gérés par la cour du prince héritier, ceux-ci ont notamment pour objectif d'établir un lien plus direct entre la population et les dirigeants – en premier lieu avec le prince héritier – permettant non seulement d'être au service des citoyens et de répondre à des requêtes en tout genre, mais également de transmettre

divers messages à la population et de sensibiliser cette dernière à certains problèmes ou enjeux jugés de première importance. De façon significative, ils permettent également d'institutionnaliser progressivement une pratique traditionnelle, et d'en assurer la centralisation à mesure que les différents *barza* liés au prince héritier sont progressivement étendus à l'ensemble de l'émirat.<sup>11</sup> Faisant concurrence aux structures locales déjà existantes, cette pratique, qui aurait été fortement contestée dans un passé proche, ne fait face aujourd'hui qu'à peu ou pas de résistance, tant il est désormais impossible de concurrencer le prince héritier. Tant au sein d'Abu Dhabi que dans les émirats du Nord, ce dernier fait désormais figure de patron fédérateur, qui chapeaute l'ensemble des relations de clientèles.

### 3 – Les dynamiques internes et leur impact sur la politique étrangère et de défense des Émirats arabes unis

Les contraintes liées à la dynamique fédérale ont longtemps pesé sur la conduite extérieure des Émirats arabes unis. Face aux divisions politiques internes, les autorités fédérales émiraties ont dû en effet s'en remettre à une diplomatie de conciliation et d'équilibre permettant d'harmoniser les positions – souvent contradictoires – de chacun des sept émirats sur les questions régionales. Abu Dhabi fut de la sorte contraint, à plusieurs reprises, d'ajuster ses objectifs de politique étrangère aux sensibilités de ces derniers, notamment vis-à-vis des puissances régionales – Arabie saoudite, Iran et Irak. Ainsi, à titre d'exemple, la prise en considération des positions résolument hostiles à l'égard de l'Iran défendues par certains émirats du Nord de la fédération, en particulier de Ras Al-Khaimah, se devaient également de tenir compte des positions de l'émirat de Dubaï, soucieux pour sa part d'affirmer sa neutralité afin d'attirer à lui les flux marchands, humains et financiers de la région. Cela contraignit Abu Dhabi, lui-même tiraillé entre sa méfiance à l'égard du voisin saoudien et la crainte que lui inspire un rapport de force jugé trop inégal avec l'Iran, à jouer les équilibristes afin de protéger un *statu quo* en permanence menacé. Dans ce contexte, l'action diplomatique émiratie s'est longtemps bornée à placer le pays à l'abri des crises de son environnement régional, tout en restant, dans les faits, à l'écart du jeu des alliances.

De compétence fédérale, la politique étrangère des Émirats arabes unis a été davantage formulée à l'échelle subnationale, chacun des émirats utilisant l'action extérieure comme moyen privilégié pour renforcer position, prestige et influence – parfois au grand désarroi d'Abu Dhabi. Fermement ancrée dans le camp occidental durant la Guerre froide, la

---

<sup>11</sup> Voir sur cette question le mémoire de Master de Mohammed bin Hamad bin Tahnoon Al-Nahyan, soutenu au printemps 2015 à l'Institute of International and Civil Security de Khalifa University, Abu Dhabi, sous le titre : « Endogenous Governance Methods and the Political Stability of the United Arab Emirates: the Majlis Institution ».

capitale fédérale a dû, par exemple, composer avec le choix de certains émirats de courtoiser le camp opposé. En témoigne notamment l'action de Ras Al-Khaïmah visant, à la fin des années 1970, à obtenir l'appui des Soviétiques afin de trouver les ressources nécessaires à la mise en œuvre de son projet de création d'un nouvel État qui aurait inclus Sharjah et la partie septentrionale du Sultanat d'Oman<sup>12</sup>. De la même façon, lors de la guerre Iran-Irak, Ras Al-Khaïmah choisit, une fois de plus, de faire cavalier seul en apportant son soutien au régime de Saddam Hussein – soutien rapidement jugé ostentatoire par les « grands » de la fédération. Cheikh Saqr, l'émir de Ras Al-Khaïmah, aurait notamment proposé au chef d'État irakien de créer des bases militaires aériennes sur son territoire en échange d'une plus grande reconnaissance de l'émirat par les États arabes<sup>13</sup>. Percevant l'intérêt d'un tel appui, Saddam Hussein joua des divisions du système fédéral émirati et invita l'émir de Ras Al-Khaïmah à se rendre en Irak, recevant ce dernier selon les règles du protocole prévues pour les visites d'État<sup>14</sup>. L'embarras du gouvernement fédéral fut à cette occasion d'autant plus grand qu'il se savait impuissant à adopter une position ferme et cohérente face à ce conflit. En effet, alors qu'à des degrés divers, les émirats d'Abu Dhabi, d'Ajman, de Fujairah et de Ras Al-Khaïmah affichaient leur soutien à l'Irak, les émirats de Dubaï, de Sharjah et d'Oum Al-Qaiwain avaient, pour leur part, fait savoir qu'ils ne souhaiteraient en aucun cas prendre une position pouvant nuire à leurs relations avec l'Iran.

Cette pratique s'est cependant transformée à mesure que l'État, dans la seconde moitié des années 1990, s'est consolidé et qu'Abu Dhabi est parvenu à faire de la diplomatie un domaine de compétence exclusif placé sous sa responsabilité. On observe en effet l'importance des changements survenus au sein de la dynamique fédérale émiratie lorsqu'on compare ces exemples avec celui cité plus haut concernant la mise à l'écart du prince héritier de Ras Al-Khaïmah, en 2003, à la suite de ses déclarations jugées incompatibles avec les objectifs de la politique régionale de la capitale fédérale. Cette dernière est désormais en mesure d'imposer ses propres choix, indépendamment des préférences et des choix des autres émirats. Cela s'est notamment traduit, au cours des années 2000, par un net durcissement des positions de l'État émirati sur certains dossiers litigieux avec

<sup>12</sup> Christopher Davidson, *Abu Dhabi: Oil and Beyond*, New York: Columbia University Press, 2009, p. 66 ; Entretien, Ras Al-Khaïmah, juin 2008.

<sup>13</sup> Entretien, Ras Al-Khaïmah, juin 2008.

<sup>14</sup> Al-AlKeem, *op. cit.*, p. 53. Les velléités d'autonomie des petits émirats à l'égard d'Abu Dhabi ont également favorisé les immixtions répétées dans le jeu politique émirati, comme l'illustre l'action de l'Arabie saoudite à l'égard des Émirats arabes unis entre 1971 et 1974. Refusant de reconnaître le nouvel État, l'Arabie saoudite s'est en effet employée, au cours de cette période, à consolider ses relations avec certains émirats de la fédération, en particulier avec Ras Al-Khaïmah, afin de faire pression sur Abu Dhabi et obtenir de ce dernier la rectification du tracé des frontières qui séparent les deux pays. Comme le souligne à juste titre Al-AlKeem : « *On the one hand, the Saudis supported the proposed federation, in the words of King Faisal 'unconditionally'. On the other hand, when Bahrain and Qatar opted for independence and Abu Dhabi became the most likely state to dominate the federation, Saudi Arabia pursued a policy of consolidating relations with individual emirates, mainly Ras Al Khaimah. Once the proposed federation became a reality between six Omani Coast Emirates, Saudi Arabia used its recognition of the new entity as a tool to exert pressure on Abu Dhabi to concede the Saudi territorial claim* ». Al-AlKeem, *op. cit.*, p. 117.

leurs voisins, notamment vis-à-vis des problèmes frontaliers avec l'Iran et l'Arabie saoudite.

L'action extérieure des Émirats arabes unis est aussi devenue plus cohérente, permettant la mise en œuvre d'objectifs formulés par les autorités fédérales. Ces objectifs, au niveau du ministère des Affaires étrangères, reposent aujourd'hui en priorité sur (1) le développement de capacités de niche au niveau international, marqué notamment par une présence plus active du pays sur les questions d'enjeux globaux (développement, changement climatique, lutte contre l'extrémisme, etc.), (2) l'extension de partenariats économiques et stratégiques, notamment avec les pays émergents, et (3) la promotion de la stabilité à l'échelle régionale. Ce dernier objectif, intervenant dans un contexte de fortes incertitudes marquées par des divergences croissantes avec la puissance américaine, s'est caractérisé ces dernières années par des prises de position très affirmées contre l'extension de l'influence iranienne dans le jeu régional et par l'opposition active des EAU à la montée en force des mouvements islamistes au lendemain des printemps arabes. Il s'est également traduit par une réflexion nouvelle sur la place et le rôle des forces armées comme outil de stabilisation régionale. Les forces armées s'imposent en effet de plus en plus comme l'un des choix privilégiés de l'action extérieure de la fédération, telles que sont venues illustrer la participation aux opérations militaires en Libye (2011), au Yémen (2015-...) dans le cadre de la coalition dirigée par l'Arabie saoudite, et par le déploiement de troupes au Bahreïn, chargées de rétablir l'ordre.

À cet égard, l'inscription de la force militaire dans les objectifs de stabilisation régionale repose sur la capacité nouvelle de l'État émirati d'associer les populations à l'effort de défense. Celle-ci – également liée à la possibilité d'établir un système de recrutement fédéral qui ne soit pas soumis au contrôle des émirats – est venue lever l'un des principaux obstacles à l'efficacité militaire aux Émirats arabes unis<sup>15</sup>. De longue date, en effet, la littérature sur les États du Golfe a décrit, à juste titre, de quelle façon l'élaboration d'un outil de défense s'est heurtée aux conditions socio-économiques de ces pays, handicapés non seulement par leur faible population (à l'exception de l'Arabie saoudite), mais également par les difficultés de recrutement liées au mode particulier d'institutionnalisation du pouvoir en contexte de rentier<sup>16</sup>. À cela s'est ajoutée une volonté de contrôle des

---

<sup>15</sup> L'efficacité militaire est définie ici comme « la capacité à créer de la puissance militaire à partir des ressources économiques, démographiques, technologiques et de capital humain d'un État ». Risa Brooks, « Introduction: The Impact of Culture, Society, Institutions and International Forces on Military Effectiveness » in Brooks R. and Stanley E. (eds), *Creating Military Power. The Sources of Military Effectiveness*, Stanford, Stanford University Press, 2007, p. 9.

<sup>16</sup> Le pacte social sur lequel s'est érigé l'État rentier du Golfe, conçu comme une concession réciproque qui garantit pour les dirigeants une forte autonomie décisionnelle en échange de la mise en œuvre de politiques redistributives et l'absence de toute forme de demandes imposées aux sociétés – que ce soit sous la forme de taxation ou de services militaires obligatoires –, s'est en effet traditionnellement posé en obstacle à la mobilisation de la société pour la défense du pays. James A. Russell, « Regional Threats and Security Strategy: The Troubling Case of Today's Middle East », *Strategic Studies Institute*, U.S. Army War College, Carlisle, PA, November 2007, p. 21 ; Gregory Gause III, *Oil Monarchies: Domestic and Security Challenges*

institutions militaires de la part de dirigeants redoutant que celles-ci ne deviennent un instrument privilégié de tentatives de coups d'État. La planification de défense s'est ainsi vu compliquer par l'impossibilité – ou l'absence de volonté de la part des dirigeants – de mobiliser pleinement les maigres ressources humaines disponibles. Or cette lecture de la posture traditionnelle de défense des États du Golfe ne correspond plus aujourd'hui à la réalité des faits. Les profondes transformations internes de ces pays, y compris au niveau socio-économique, ont en effet ouvert la voie ces dernières années à la mise en œuvre de programmes militaires plus ambitieux, notamment en Arabie saoudite, au Qatar et aux Émirats arabes unis, basés sur une plus grande participation de la population. Aussi, aux Émirats arabes unis, la dynamique fédérale a fortement déterminé les choix des dirigeants en la matière, l'association des populations à l'effort de défense y étant moins perçu comme une source de menace potentielle pour ses dirigeants que comme un vecteur clé de l'intégration nationale permettant de répondre aux objectifs de construction de l'État du leadership d'Abu Dhabi. Très tôt, on y observe en effet la volonté de faire des forces armées l'un des piliers de la nation émiratie en formation, comme l'illustre le projet d'établissement d'un service militaire fédéral obligatoire, soumis une première fois à l'étude au lendemain de la Guerre du Golfe. Porté par l'État-major des forces armées et relayé au niveau politique par Abu Dhabi, ce projet fut cependant abandonné devant le refus des autres émirats (Dubai et Ras Al-Khaimah en tête).<sup>17</sup> Prenant acte de ce refus, l'État-major choisit alors de favoriser les conditions d'une mobilisation nationale d'environ 4 % de la population totale active des Émirats arabes unis – objectif ambitieux reposant sur l'un des taux de mobilisation les plus importants de la région. La mise sur pied d'un service militaire obligatoire est finalement devenue réalité en 2014. D'une durée d'un an, il est aujourd'hui obligatoire pour tous les hommes émiratis âgés entre 18 et 30 ans – il est optionnel pour les femmes. Mécanisme de cohésion et d'identité nationale – notamment à travers la possibilité d'une interaction renforcée entre les populations des différents émirats, son rôle – et celui, plus largement, de l'institution militaire – est aujourd'hui d'autant plus valorisé qu'il intervient dans un moment de sursaut patriotique suscité par l'intervention militaire au Yémen. La mort de soldats émiratis – et en particulier le décès, le 4 septembre 2015, de 46 soldats, survenu à la suite d'une frappe de missile sur l'un des campements de la coalition situé dans la province de Marib – a créé un mouvement d'affirmation national sans précédent qui s'est rapidement étendu à l'ensemble de la fédération. Trois jours de deuil national furent alors décrétés, durant lesquels les principaux dirigeants se sont succédé pour rendre visite aux familles des victimes, la plupart issues de la région d'Al-Ain et des émirats du Nord. À cet égard, il convient de nuancer les échos concernant le mécontentement qu'afficheraient les populations du Nord à propos des objectifs et de la conduite des opérations au Yémen. D'une part, les critiques, lorsqu'elles existent, se trouvent rapidement étouffées par

---

*in the Arab States*, New York: Council On Foreign Relations Book, 1994, 236 p. ; Giacomo Luciani (ed.), *The Arab State*, London : Routledge, 1990, *op. cit.*, pp. 65-85.

<sup>17</sup> Victor Gervais, « Les usages internes de la construction d'une force militaire aux Émirats Arabes Unis », *Champs de Mars*, Janvier 2012, n° 23, p. 119-136.

l'unanimité patriotique ambiante. D'autre part, et de façon plus significative, c'est précisément parmi les populations du Nord que le soutien aux objectifs déclarés de cette guerre – i.e. freiner l'avancée des Houthis, perçus comme avant-poste du régime iranien, afin de rétablir le gouvernement légitime –, s'est manifesté de la façon la plus visible et la plus vigoureuse (bien davantage que dans la capitale fédérale). À ce titre, l'intervention au Yémen – parce que visant l'Iran – s'est révélée beaucoup plus aisée à faire accepter aux populations du Nord que ne l'avait été, par exemple, la décision de s'opposer à la montée en puissance des mouvements islamistes au lendemain des printemps arabes, en particulier en Égypte. C'est en effet sur cette question – celle de l'islam politique – que réside aujourd'hui la plus importante fracture au sein de la population émiratie en général, et entre les émirats du Nord et ceux de Dubaï et d'Abu Dhabi en particulier.

## CONCLUSION

Contrairement à une vision persistante, la fédération des Émirats arabes unis n'est aujourd'hui ni une « illusion », ni même une structure lâche. En moins d'un demi-siècle, elle s'est profondément transformée, cheminant d'une structure souple, privilégiant la bonne entente et le consensus entre les dirigeants des sept émirats qui la composent, au développement d'un État fort et centralisé. Consolidé sur le plan interne, l'État émirati met ainsi en œuvre une politique étrangère plus active et plus affirmée, y compris au niveau militaire. Vecteur essentiel de ces changements, les forces armées occupent aujourd'hui une place centrale dans le système de pouvoir émirati et émergent comme l'un des outils privilégiés de l'action extérieure de l'État, permettant non seulement de placer la fédération des Émirats arabes unis à l'abri de crises futures, mais également de peser davantage sur les dynamiques régionales. En cela, les dirigeants émiratis peuvent s'appuyer sur la montée en force d'un nationalisme émirati, vigoureusement alimentée par les autorités abudhabiennes au cours de la dernière décennie. Les éléments sont ainsi réunis pour que l'État émirati continue à vouloir exercer un rôle actif au niveau régional (et par-delà) au cours des années à venir.

## Chapitre II. Les Émirats et l'islam politique ou le syndrome des montagnes russes

Par Philippe Gunet

---

Depuis leur indépendance en 1970, la relation des Émirats arabes unis avec l'islam politique, représenté par les Frères musulmans, a suivi une évolution relativement parallèle avec celle observée entre la monarchie saoudienne et ces derniers. Les Frères musulmans, fuyant la répression menée à leur encontre, dans les années 1960, par les régimes nationalistes nassériens ou baasistes, ont été les bienvenus dans les monarchies de la Péninsule arabique où ils représentaient des cadres instruits qui faisaient défaut à une période où toutes, hormis l'Arabie saoudite, accédaient progressivement à l'indépendance. Cet accueil était en outre favorisé par l'hostilité politique que nourrissaient les monarchies du Golfe, alliées de l'Occident, envers des régimes républicains nationalistes devenus peu ou prou, dans le contexte de la Guerre froide, alliés de l'URSS. Aux Émirats arabes unis, les Frères ont en particulier contribué au développement des systèmes éducatifs et judiciaires. Ils ont fait souche au sein de la société émirienne, avec des sièges officiels établis d'abord à Dubaï, puis dans d'autres émirats de la jeune fédération, avec le soutien de plusieurs des émirats locaux. Dès le départ, les Frères ont affiché leur opposition à l'usage de toute forme de violence dans la promotion de leurs idées. Dans les années 1980, ils ont occupé des postes ministériels, animaient des camps de jeunesse, dominaient les associations estudiantines, promouvaient des œuvres caritatives, sportives, culturelles. Ils gagnaient toutes les tranches d'âges et de professions aussi bien chez les femmes que chez les hommes. Leurs publications et discours, conformes à leur principe fondateur de défense contre les prédatons politiques et culturelles de l'Occident, prônaient l'éducation selon les préceptes de l'islam, dénonçaient l'empiètement de la culture occidentale sur les valeurs sociales traditionnelles de la société émirienne, mais dénonçaient aussi la corruption dans le gouvernement. Dans les années 1990, Al-Islah, nom local de la confrérie, était devenu l'acteur non-étatique le plus organisé aux EAU. Non content de défendre les valeurs sociales traditionnelles face aux influences occidentales, il prônait cependant des réformes politiques pour davantage de participation populaire à la gouvernance du pays et pour une meilleure redistribution des richesses au sein de la population. De fait, les Frères remettaient en cause le régime politique construit aux EAU sous l'hégémonie de la famille régnante Al-Nahyan d'Abu Dhabi.

Dès la fin des années 1990, des premières restrictions aux agissements des Frères ont été mises en place sur instigation de Mohammed Bin Zayed, prince héritier d'Abu Dhabi. À la fin des années 2000, le contexte du Printemps arabe et les soi-disant liens entre la confrérie émirienne et son homologue égyptienne qui prenait le pouvoir au Caire par les urnes, ont fait précipiter en 2012 une campagne de répression et d'arrestations des membres de la confrérie. En 2014, parallèlement à l'Arabie saoudite, les EAU ont inscrit les Frères musulmans sur leur liste des organisations considérées comme terroristes, au même titre qu'Al-Qaïda ou que l'État Islamique. La volonté éradicatrice de Mohammed Bin Zayed n'aurait pas effacé aujourd'hui toute présence des Frères au sein des EAU, devenue clandestine, et qui jouirait toujours de réseaux de sympathies. La réaction anti-Frères initiée par Abu Dhabi n'a pas été partagée avec la même intensité par tous les émirats de la fédération des EAU, en particulier par Dubaï, Fujeirah et Ras Al-Khaymah. Son imposition progressive à l'ensemble des émirats a été, comme l'étaient la construction de l'armée fédérale et la manne pétrolière, un instrument supplémentaire de domination des Al-Nahyan sur les autres familles princières.

La dynamique anti-Frères musulmans d'Abu Dhabi se traduit aussi dans la politique étrangère des EAU depuis 2011. Son intensité dépasse même actuellement celle plus ancienne visant à endiguer l'influence de l'Iran dans la région. Ses manifestations mettent les EAU en confrontation directe avec le Qatar, mais aussi et plus récemment avec l'Arabie saoudite. Le roi Salman, cherchant à resserrer les rangs sunnites autour de la monarchie saoudienne face à l'Iran, a en effet relativement tempéré depuis son accession au trône en 2015 la violente hostilité envers les Frères qu'avait insufflée son prédécesseur Abdallah dans la politique du royaume. Salman, à la différence de son prédécesseur, a hiérarchisé les menaces auxquelles la monarchie saoudienne pense devoir faire face : d'abord l'Iran, ensuite seulement l'islam politique. L'évolution du comportement saoudien se retrouve aussi à Bahreïn, dont la monarchie sunnite, qui fait face à la majorité chiite de sa population, cherche également à consolider la solidarité sunnite. Elle se retrouve également au Koweït, qui vient de restituer à des leaders d'opposition liés aux Frères musulmans la nationalité koweïtienne qui leur avait retirée. Mais pour Abu Dhabi – plus précisément pour Mohammed bin Zayed – il ne semble pas pouvoir être question à ce jour de quelque compromis que ce soit avec l'islam politique. Ce jusqu'aboutisme anti-Frères des EAU est palpable en de nombreux points de leur politique étrangère : Égypte, Tunisie, Libye, Syrie, Jordanie, Territoires palestiniens, Yémen, Turquie. Il se retrouve même dans les pressions politiques – voire dans un chantage pour l'attribution de contrats commerciaux – qu'ils exercent sur Londres et Washington pour faire reconnaître en Occident les Frères musulmans en tant qu'organisation terroriste.

► En Égypte, Abu Dhabi, de pair avec Riyad, a fortement soutenu en 2013 le coup d'État du maréchal Abdel Fattah Al-Sissi contre le président Mohamed Morsi, Frère musulman appuyé par le Qatar et la Turquie, élu en 2012 lors de la première élection présidentielle

réellement démocratique menée dans ce pays. Il était hors de question pour ces monarchies du Golfe de laisser les Frères musulmans diriger le pays le plus peuplé du monde arabe, emblématique du sunnisme avec l'institution Al Azhar, et de surcroît constituant leur profondeur stratégique face à l'Iran. Les relations supposées entre Frères égyptiens et émiriens étaient également un facteur déterminant pour Abu Dhabi, plus que ne l'était la modération bienveillante que semblait afficher Mohammed Morsi à l'égard de Téhéran. La nouvelle capacité de rayonnement des Frères musulmans dans le monde arabe était perçue comme une menace absolue. L'attachement des Émiriens au régime de Sissi est aujourd'hui plus fort que les points de discordance qui se sont développés ces derniers mois entre Le Caire et Riyad : soutien affiché du président égyptien au maintien en place du régime de Bachar Al-Assad, refus des Égyptiens de fournir des troupes au sol au Yémen pour combattre la rébellion houthiste, rapprochement ostensible entre Moscou et Le Caire, et enfin blocage par la justice égyptienne du transfert à l'Arabie saoudite des deux îles égyptiennes qui contrôlent le détroit de Tiran, verrou méridional du golfe d'Aqaba au sud-est du Sinaï. Contrairement à Riyad qui a, par mesure de rétorsion, suspendu son aide au président Sissi, notamment en approvisionnements pétroliers, les Émirats arabes unis continuent de soutenir le régime égyptien – même s'ils critiquent sa mauvaise gestion de l'économie qu'ils ont, avec le Koweït et l'Arabie saoudite, perdue à coup de milliards de dollars.

► En Tunisie, la victoire du parti Ennahda de Rached Ghannouchi aux élections post-révolution a provoqué l'arrêt du soutien économique que prodiguaient les EAU. Avant 2011, ils étaient le deuxième partenaire commercial de la Tunisie après la Libye. Cet ostracisme émirien est toujours en vigueur à cause de la persistance de la présence, pourtant réduite à un poste ministériel, de ce parti dans le gouvernement mis en place par le président Béji Caïd Essebsi. Le scénario qu'Abu Dhabi aurait favorisé, à savoir l'éviction totale des Frères musulmans du pouvoir comme en Égypte à l'été 2013, n'a pas eu lieu. En se mettant volontairement en retrait en janvier 2014, Ennahda, en partie influencé par les événements égyptiens, s'en est prémuni. Lors du forum à Tunis de fin novembre 2016, largement sponsorisé par le Qatar, pour relancer les investissements dans ce pays, aucun représentant fédéral des Émirats arabes unis n'a fait le déplacement ; seuls deux membres d'une société d'investissement de Dubaï étaient présents. En comparaison, l'Arabie du roi Salman a renoué ses relations avec Tunis, rompant avec la période de forte tension post-2011 sous l'ère du roi Abdallah.

► En Libye, l'action des Émirats arabes unis contre la mouvance proche des Frères musulmans se traduit par une confrontation armée indirecte avec le Qatar. En 2011, les forces spéciales émiriennes soutenaient déjà certaines milices non islamistes, tandis que celles du Qatar agissaient au profit de milices islamistes. Ces deux actions concurrentes – menées au vu et au su de la France – se poursuivent aujourd'hui. Les EAU et l'Égypte soutiennent militairement le général Khalifa Haftar, opposé au gouvernement difficilement mis en place à Tripoli avec l'aide de la communauté internationale. Depuis 2014, à

la tête de forces militaires attachées au Parlement exilé à Tobrouk et autoproclamées « armée nationale », le général Haftar combat tout ce qui est manifestation de l'islam politique en général et des Frères musulmans en particulier, qu'il qualifie de terroristes au même titre que les groupes jihadistes, avec un discours « copié-collé » du président Sissi. À l'inverse, le Qatar soutient toujours, y compris en armements, les milices proches des Frères musulmans, notamment celles de la ville de Misrata. Ces dernières avaient constitué le gros des forces alliées au GNA de Fayez Al-Sarraj qui ont, avec l'appui de l'aviation américaine, chassé l'organisation de l'État islamique (OEI) de la ville de Syrte en 2016. Abu Dhabi est allé jusqu'à bombarder en 2014 des milices islamistes à Tripoli à partir de l'Égypte. Plus récemment, les Émiriens ont fourni aux forces du général Haftar des avions légers à hélice d'attaque au sol, pilotés par des mercenaires fournis par l'ancien patron de l'ex-société Blackwater, Erik Prince, en affaires avec Abu Dhabi depuis les années 2000.

► En Syrie, à la différence du Qatar et de l'Arabie saoudite, les EAU, tout en appuyant l'opposition au régime d'Assad, se sont gardés de soutenir les groupes d'obédience islamiste. Avec la prépondérance croissante de ces derniers au sein des groupes armés, ils privilégient désormais le principe d'une solution politique qui associe les Russes aux Américains. Sans aller jusqu'à approuver la position de l'Égypte favorable à Assad, Abu Dhabi suit un chemin moins agressif vis-à-vis de Damas, en se consacrant essentiellement – comme les États-Unis – aux combats contre l'État islamique. Des forces spéciales émiriennes entraineraient aux côtés de leurs homologues américaines les éléments de l'ASL qui constituent la caution arabe des Forces démocratiques syriennes (FDS), ensemble dominé par les YPG kurdes, branche armée du Parti de l'union démocratique (PYD) sur laquelle s'appuient les États-Unis pour combattre au sol l'État islamique et reprendre la ville de Raqqa, sa « capitale » syrienne.

► En Jordanie, Mohammed bin Zayed encourage le roi Abdallah II – les deux hommes sont très proches depuis bien avant qu'Abdallah devienne roi, l'influence du premier sur le second a toujours été très forte – dans son action pour limiter la puissance et l'influence des Frères musulmans. Il serait cependant illusoire, voire dangereux pour la stabilité de la Jordanie de penser éradiquer par la force une confrérie bien implantée dans le royaume depuis les années 1940, et qui, jusqu'aux années 1990, était un quasi-partenaire de la monarchie hachémite. Son assise populaire, que ce soit dans les catégories palestiniennes ou transjordaniennes de la population, est trop grande pour que la monarchie puisse envisager une répression selon les méthodes du président Sissi. À défaut, une stratégie visant à provoquer la fragmentation de la communauté des Frères jordaniens et à favoriser leurs divisions internes a réussi à fortement limiter leur influence. La connivence sécuritaire entre Amman et Abu Dhabi sur la question des Frères musulmans demeure très forte. Elle avait été illustrée en 2015 par la condamnation à Amman d'un haut responsable des Frères jordaniens à 18 mois de prison, pour avoir critiqué sur

Facebook la décision des EAU de classer les Frères musulmans au rang d'organisation terroriste.

► Vis-à-vis des Palestiniens, le combat contre les Frères musulmans formate également la posture d'Abu Dhabi. Les EAU ont donné asile depuis 2011 à Mohammed Dahlan, qu'ils espéraient – au moins jusqu'à un passé récent – voir succéder à Mahmoud Abbas, sinon prendre un poste majeur d'influence près de son successeur, malgré les oppositions internes au Fatah, des accusations de corruption qui pèsent à son encontre, et le rôle qu'on lui prête dans l'assassinat supposé de Yasser Arafat par empoisonnement. Dahlan est un farouche opposant des Frères musulmans en général et du Hamas en particulier, en plus d'être en bons termes – comme Abu Dhabi – avec Israël et l'Égypte de Sissi.

► Au Yémen, bien que membres de la coalition militaire créée en 2015 par l'Arabie saoudite contre l'insurrection d'Abdelmalik Al-Houthi, allié pour la circonstance à l'ex-président Ali Abdallah Saleh, les Émiriens désapprouvent l'appui des Saoudiens au parti des Frères musulmans yéménites, Al-Islah, dont les milices tribales combattent les houthistes aux côtés des troupes loyales au président Abdel Rabbo Mansour Hadi. De même ces deux monarchies ne s'accordent pas sur la nature du pouvoir à consolider et sur les personnalités à promouvoir pour l'avenir. Bien qu'elles démentent tout désaccord, la place à accorder ou non aux Frères musulmans yéménites les sépare profondément. Abu Dhabi reproche également à Riyad de ne pas assez se préoccuper de l'expansion des groupes jihadistes au Yémen, qui profitent du chaos en cours. Al-Qaïda dans la péninsule Arabique (AQPA) a largement étendu son territoire au sud-est et à l'est du pays. L'organisation de l'État islamique, absente avant l'intervention militaire de la coalition saoudienne, a même fait son apparition par scission d'une partie des membres d'AQPA. De fait, l'Arabie saoudite a longtemps évité de cibler AQPA, qui luttait contre les houthistes, dans ses bombardements aériens. Aussi les EAU, tout en faisant toujours formellement partie de la coalition, ont-ils réorienté leur effort de guerre contre les organisations jihadistes. Ils participent désormais davantage, avec leurs forces spéciales, à la campagne menée de longue date par les États-Unis contre AQPA, et que l'administration Trump vient d'intensifier.

► Avec la Turquie, les Émirats arabes unis entretiennent des relations tendues, surtout depuis le soutien d'Ankara aux Frères musulmans lors du Printemps arabe, notamment en Égypte. Le renversement de Mohammed Morsi par Abdel Fattah Al-Sissi avec la connivence des Émiriens n'a fait qu'accroître cette tension. Aujourd'hui encore en Libye, Turcs et Émiriens soutiennent des camps opposés selon une ligne de fracture liée à l'islamisme. Sur un autre plan, la Turquie représente un contrepoids à l'influence de l'Iran dans la région, dans le sens de la perception qu'ont la plupart des monarchies du Conseil de Coopération du Golfe (CCG) de leur sécurité. On peut noter que les EAU ont accepté de qualifier, avec l'ensemble du CCG, de terroriste l'organisation de Fethullah

Gülen, accusée par Recep Tayyip Erdogan d'être l'instigatrice du coup d'État manqué de juillet 2016. Pour Abu Dhabi, ce geste politique visait peut-être aussi à tenter de tempérer les soupçons émis par Ankara d'une implication indirecte émirienne dans la tentative de coup d'État.

Les Émirats arabes unis, sous l'impulsion de Mohammed bin Zayed, ont entrepris d'éliminer les Frères musulmans à l'intérieur et de les contrer le plus possible à l'extérieur. Il s'agit pour eux d'éradiquer, sinon d'affaiblir les réseaux d'un islam politique dont ils redoutent toujours le renouveau à l'intérieur de la fédération où ses sympathisants, bien qu'entrés en clandestinité, n'ont pas disparu. Les revendications portées par les Frères s'attaquent en effet au système de pouvoir autoritaire mis en place par les Al-Nahyan au sein des EAU, comme elles le font ailleurs vis-à-vis de la plupart des régimes autoritaires de la région. Ce faisant, Abu Dhabi, comme tant d'autres, cherche à contrer par la seule approche sécuritaire un mouvement dont la nature, depuis son origine, est avant tout politique. Cette action est donc vouée à l'échec dans le long terme. Au-delà de la préoccupation première de défense de la stabilité du régime politique en place aux Émirats arabes unis, la politique extérieure d'Abu Dhabi contre les Frères musulmans s'inscrit aussi dans la démarche conservatrice et contre-révolutionnaire entreprise par les EAU, de pair notamment avec l'Arabie saoudite, face au Printemps arabe, à l'occasion duquel les Frères avaient, quant à eux, développé une stratégie démocratico-révolutionnaire.

En plus de son combat contre l'islam politique, Abu Dhabi tente de contrer les formes d'islam pouvant représenter un adjuvant au développement du jihadisme. Cette démarche lui est plus délicate dans la mesure où elle concerne la doctrine du salafisme en vigueur en Arabie saoudite, composante de la légitimité historique de la monarchie saoudienne, et répandue par elle dans le monde musulman. Au sein même des EAU, des émirats comme ceux de Sharjah et de Ras Al-Khaimah défendent eux aussi un islam proche du salafisme. L'adjonction de l'essence anti-chiite du salafisme à celle, anti-occidentale, de l'islam politique des Frères musulmans, a en effet créé des mouvements jihadistes hybrides encore plus difficiles à combattre sur le terrain symbolique par les régimes arabes sunnites, dans la mesure où ces mouvements sont alimentés par l'instrumentalisation du clivage sunnisme-chiisme par les acteurs de confrontation politique entre l'Arabie saoudite et l'Iran. Cette préoccupation d'Abu Dhabi à l'égard du salafisme a été illustrée fin août 2016 par l'implication d'une fondation basée à Abu Dhabi, la Tabah Foundation, dans l'organisation et le financement d'une conférence sur le sunnisme à Grozny. Lors de cette conférence, où la participation égyptienne était particulièrement importante et dirigée par le grand imam d'Al-Azhar, le wahhabisme a été déclaré comme une dangereuse déformation de l'islam sunnite et n'en faisant pas partie. Toutefois, le communiqué final n'a cité nommément ni l'Arabie saoudite ni le Qatar, qui n'étaient pas invités, les seuls États où le wahhabisme est la doctrine officielle. Cette attaque politico-religieuse contre Riyad, à laquelle s'est prêtée Abu Dhabi sans se mettre ostensiblement

en avant, a contesté directement l'hégémonie qu'entend exercer la monarchie saoudienne sur le monde sunnite. La réaction de l'Arabie, assez violente, a surtout visé l'Égypte, alimentant un peu plus la discorde entre les deux pays, mais a épargné, au moins dans la sphère publique, les Émirats arabes unis, pour ne pas fragiliser davantage l'unité de façade du CCG.



## Chapitre III. La démographie des Émirats arabes unis : un géant aux pieds d'argile

Par Youssef Courbage

Avec près de 10 millions d'habitants (9,5 plus précisément) en 2017, les Émirats arabes unis, sans être dans le peloton de tête des pays arabes, dominés par l'Égypte, l'Algérie ou l'Irak, comptent désormais presque autant d'habitants que la Tunisie et plus que la Jordanie. À l'exception notable de l'Arabie saoudite, ils sont dorénavant bien plus peuplés que le sultanat d'Oman (4,4), le Koweït (4,0), le Qatar (2,5) et Bahreïn (1,4) ; leur population étant à peine inférieure, de 20 % seulement, à celle de ces 4 pays réunis. Les EAU pèsent lourd désormais, d'autant plus que leur Produit intérieur brut – de 71 000 dollars US *per capita* – est le plus élevé du monde arabe, le Qatar excepté. C'est-à-dire que leur poids démographique se trouve démultiplié par leur formidable puissance économique. Les habitants des émirats figurent parmi les dix habitants les plus riches de la planète, mais avec des différences criantes entre émiratis « de souche » et étrangers. Les Émirats arabes unis ont connu l'une des croissances démographiques les plus phénoménales de l'histoire de l'humanité ainsi qu'elle ressort du tableau suivant. De un million d'habitants en 1980 à près de 10 millions en 2017, la population a été multipliée par 9,4, soit un taux moyen d'accroissement de 6 % par an, qui s'explique surtout par l'immigration internationale et accessoirement par une croissance naturelle (naissances moins décès) qui fut forte.

**POPULATION DES ÉMIRATS ARABES UNIS DE 1980 À 2017 (ESTIMATION)**

Émirat / en milliers	1980	1985	1995	2005	2010	2015	2017
Abu Dhabi	452	566	942	1 400	1 968	2 785	3 387
Dubaï	276	371	689	1 321	1 837	2 447	2 976
Sharjah	159	228	403	794	1 060	1 406	1 710
Ajman	36	55	121	207	263	334	406
Oum Al-Qaiwain	12	19	35	49	65	86	105
Ras Al-Khaimah	74	97	143	210	413	470	572
Foujeirah	32	44	76	126	164	214	260
<b>Total</b>	<b>1 041</b>	<b>1 380</b>	<b>2 409</b>	<b>4 107</b>	<b>5 770</b>	<b>7 742</b>	<b>9 415</b>

Émirat / En %	1980	1985	1995	2005	2010	2015	2017
Abu Dhabi	43,4	41,0	39,1	34,1	34,1	36,0	36,0
Dubaï	26,5	26,9	28,6	32,2	31,8	31,6	31,6
Sharjah	15,3	16,5	16,7	19,3	18,4	18,2	18,2
Ajman	3,5	4,0	5,0	5,0	4,6	4,3	4,3
Oum Al-Qaiwaïn	1,2	1,4	1,5	1,2	1,1	1,1	1,1
Ras Al-Khaimah	7,1	7,0	5,9	5,1	7,2	6,1	6,1
Foujeirah	3,1	3,2	3,2	3,1	2,8	2,8	2,8
<b>Total</b>	<b>100,0</b>						

Sources : Recensements et sources nationales diverses et calculs de l'auteur.

## I – Une population déséquilibrée selon les Émirats

Le premier déséquilibre est celui qui transparaît de données déjà anciennes (2005). Deux des sept émirats de la fédération, Abu Dhabi et Dubaï, regroupent à eux seuls plus des deux tiers des habitants et presque autant pour la population émiratie.

Depuis 2005, le déséquilibre s'est accentué avec les vagues migratoires intenses qui recherchaient, naturellement, les deux émirats de tête.

### POPULATION EN 2005

Émirat	Nationaux	Étrangers	Total	% étrangers
Abu Dhabi	350	1 049	1 400	74,9
Dubaï	138	1 184	1 321	89,6
Sharjah	138	655	794	82,5
Ajman	39	167	207	80,7
Oum Al-Qaiwaïn	16	33	49	67,3
Ras Al-Khaymah	88	122	210	58,1
Foujeirah	56	69	126	54,8
<b>Total</b>	<b>825</b>	<b>3 279</b>	<b>4 107</b>	<b>79,8</b>

Source : Recensement de la population

Ces vagues migratoires sont certainement ce qui fait l'originalité démographique des Émirats arabes unis ; un cas unique dans le monde et probablement dans l'Histoire, comparable en cela aux villes hanséatiques du Moyen-Âge.

Combien sont-ils les étrangers de ces flux, qui ont fait la prospérité de leur pays d'accueil tout en ne recueillant que les miettes de sa croissance économique ? Question extrêmement difficile, tant le secret statistique recouvre les données démographiques en général, surtout quand il s'agit des étrangers. Mais en règle générale, il y a très peu d'accord entre les différentes sources de données nationales ou internationales. De surcroît, chacun des États de la Fédération, ou presque, s'est offert ses propres services statistiques – au diable l'avarice – ce qui augmente encore les risques de confusion.

Ainsi la Division de la Population des Nations Unies de New York, suivie de près par le Population Reference Bureau, estiment la population totale des Émirats arabes unis en 2017 à 9,5 millions comme annoncé plus haut. En revanche l'*US Census Bureau* de Washington, pour des raisons curieuses et malgré la proximité géographique entre la capitale et New York, les estime à près de la moitié : 5,8 millions seulement. Autre curiosité, la page officielle du bureau de la statistique des EAU donne pour population les évaluations des Nations Unies, alors qu'en règle générale c'est plutôt l'inverse.

Une des raisons majeures de cette opacité statistique s'explique par les données du tableau 2 et des graphiques suivants. Les étrangers, omniprésents au plan démographique, ne sont pas donnés par nationalité dans les chiffres officiels du *UAE National Bureau of Statistics*. Aussi s'agit-il de chiffres souvent approximatifs parfois fournis par les ambassades et consulats des pays en question.

Il y a des lacunes sérieuses néanmoins dans ces chiffres. Par exemple, les Syriens n'apparaissent pas du tout dans ces chiffres, alors qu'ils sont bien présents à Dubaï et à Abu Dhabi. Idem pour les Maghrébins : Marocains, Tunisiens, Libyens alors que les Algériens et les Mauritaniens y figurent. Les Jordaniens seraient, en fait, en très grande majorité Palestiniens d'origine.

#### LA RÉPARTITION DE LA POPULATION DES ÉMIRATS ARABES UNIS PAR RÉGION ET PAYS (2015), EN MILLIERS ET EN POURCENTAGE

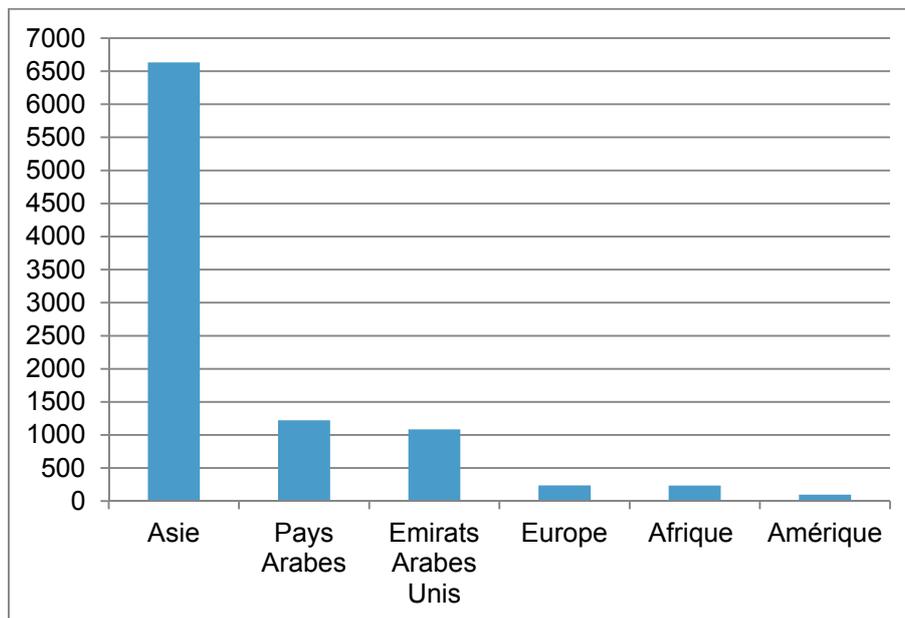
	Par pays / continents	Popula- tion	%		Par pays / continents	Popu- lation	%
1	Émirats arabes unis	1 085	11,4		<b>EUROPE</b>	<b>237,9</b>	<b>2,5</b>
	<b>ASIE/OCEANIE</b>	<b>6 632,4</b>	<b>69,7</b>	2	France	25	0,3
1	Inde	2 600	27,3	3	Allemagne	12	0,1
2	Pakistan	1 200	12,6	4	Espagne	12	0,1
3	Bangladesh	700	7,4	5	Italie	10	0,1
4	Philippines	526	5,5	6	Irlande	7	0,1
5	Iran	500	5,3	7	Grèce	5	0,1
6	Népal	300	3,2	8	Pays Bas	5	0,1
7	Sri Lanka	300	3,2	9	Serbie	5	0,1
8	Chine	200	2,1	10	Ukraine	5	0,1

9	Afghanistan	150	1,6	11	Suède	4	0,0
10	Indonésie	85	0,9	12	Danemark	4	0,0
11	Corée du Sud	10	0,1	13	Belgique	3	0,0
12	Thaïlande	10	0,1	14	Autriche	2,5	0,0
13	Turquie	10	0,1	15	Belarus	2,5	0,0
14	Azerbaïdjan	7	0,1	16	Hongrie	2,5	0,0
15	Malaysia	7	0,1	17	Suisse	2,4	0,0
16	Kazakhstan	6	0,1	18	Pologne	2,3	0,0
17	Japon	2,6	0,0	19	Bosnie	2	0,0
18	Singapour	2	0,0	20	Tchéquie	1,5	0,0
19	Taiwan	0,4	0,0	21	Norvège	1,2	0,0
20	Australie	16	0,2	22	Finlande	1,2	0,0
21	Nouvelle Zélande	0,4	0,0	23	Chypre	1	0,0
				24	Slovaquie	1	0,0
	<b>PAYS ARABES</b>	<b>1222</b>	<b>12,8</b>	25	Lettonie	0,3	0,0
1	Egypte	400	4,2	26	Albanie	0,3	0,0
2	Jordanie	200	2,1	27	Slovénie	0,2	0,0
3	Palestine	150	1,6				
4	Liban	100	1,1		<b>AMERIQUE</b>	<b>98</b>	<b>1,0</b>
5	Yémen	90	0,9	1	USA	50	0,5
6	Soudan	75	0,8	2	Canada	40	0,4
7	Arabie saoudite	70	0,7	3	Mexique	3,5	0,0
8	Somalie	70	0,7	4	Venezuela	1,2	0,0
9	Irak	52	0,5	5	R. Dominic.	3	0,0
10	Algérie	10	0,1	6	Chili	0,3	0,0
11	Mauritanie	5	0,1	7	Pérou	0,3	0,0
					<b>AFRIQUE</b>	<b>2 34,6</b>	<b>2,5</b>
				1	Afrique du Sud	100	1,1
				2	Ethiopie	90	0,9
				3	Kenya	40	0,4
				4	Erythrée	3	0,0
				5	Sénégal	0,8	0,0
				6	Ghana	0,5	0,0
				7	Tchad	0,2	0,0
				8	Angola	0,1	0,0
					<b>TOTAL</b>	<b>9 509,9</b>	<b>100,0</b>

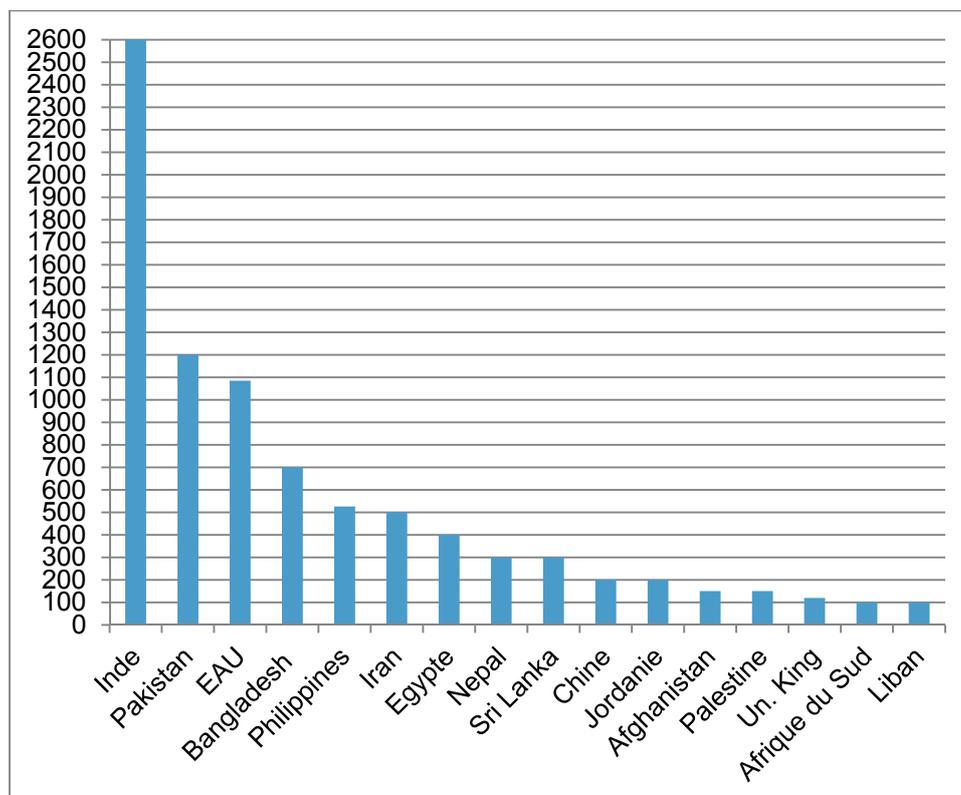
Source : Jure Snoj UAE's population – by nationality, April 12, 2015

Le graphique suivant montre cette réalité douloureuse, un “pays” excentré, où les Asiatiques non arabes dominent avec plus de 6,5 millions d’habitants, laissant les Arabes (non-nationaux) très loin derrière avec un peu plus de 1,2 million et les Émiratis encore plus loin en troisième position avec 1,1 million.

### POPULATION (MILLIERS) DES ÉMIRATS ARABES UNIS PAR RÉGION



### LES POPULATIONS DES PAYS LES PLUS REPRÉSENTÉS AUX EAU (MILLIERS)



## 2 – Une main-d'œuvre de plus en plus asiatique

En 1980, les EAU, dans l'intention de protéger leur culture arabe menacée par l'invasion asiatique, s'étaient fixés un seuil minimal de 30 % de main d'œuvre issue des pays arabes parmi sa main d'œuvre étrangère. On voit comme on en est loin. En 1975, il y en avait 26 %, 19 % en 1985, 10 % en 1996, 13 % en 2002-04 et on est tombé à 7-8 % en 2011.

Comme tous les pays du Golfe, les EAU, se targuent de « préférence nationale » et pratiquent avec une très grande parcimonie la naturalisation des étrangers<sup>1</sup>. Mais, comme pour la population totale, la population active est encore plus dominée par les étrangers, ce qui rend la préférence nationale des plus utopiques, même dans le long terme. L'insurmontable difficulté est que depuis la demi-douzaine de décennies où les EAU comptent à hauteur de neuf sur dix sur une main d'œuvre étrangère, la main d'œuvre nationale s'est déshabituée de la culture du travail trouvant dans la *kafala* (sponsoring) ou dans les emplois peu exigeants mais bien rémunérés du secteur public, de meilleures opportunités. Le malheur est que ces emplois ne sont pas extensibles à souhait. D'où les fortes rancœurs envers ces étrangers qui « mangent le pain » des locaux. Les jeunes Émiratis, de plus en plus éduqués et à des niveaux secondaires ou supérieurs, sont parmi les plus frustrés. De surcroît, les crises économiques n'épargnent pas ce pays riche ; la crise des *subprimes* de 2007 a laissé de douloureux souvenirs à Dubaï notamment. La forte chute du prix du pétrole, depuis deux ans à moins de 50 dollars US le baril, risque fort de frapper le plus puissant parmi eux : Abu Dhabi.

### POPULATION ACTIVE ÉTRANGÈRE AUX ÉMIRATS ARABES UNIS, EN MILLIERS, 2011

Inde	2 186
Pakistan	453
Sri Lanka	161
Égypte	141
Philippines	121
Bangladesh	101
Yémen	60
Iran	40
Soudan	30
<b>Total</b>	<b>3 293</b>

Source : Ahmad Mohamed Abu Zaid, « L'émigration et le déséquilibre démographique, et l'avenir de la stabilité dans les pays du Conseil de Coopération du Golfe », Communication en arabe présentée au Arab Institute de Doha, mars 2017.

<sup>1</sup> Andrzej Kapiszewski, « Arab versus Asian migrant workers in the GCC countries », United Nations Expert Group meeting on international migration and development in the Arab region, Beyrouth, 15-17 mai 2006.

### 3 – Une menace « existentielle »

Les travailleurs asiatiques ne sont pas les mieux accueillis dans les pays du Golfe. On ne le sait que trop en lisant quotidiennement leurs déboires dans la presse, leurs conditions de travail et de séjour impossibles. Les autorités elles-mêmes ne leur facilitent pas la tâche, ayant souvent recours à des menaces à peine voilées telles que « *les travailleurs étrangers non-arabes constituent une menace stratégique pour l'avenir de la région* ». Ou bien « *les pays du CCG devraient regarder la présence massive d'expatriés surtout comme une question de sécurité nationale et non seulement comme un problème économique* ». James Zogby, le président d'origine libanaise du *Arab American Institute*, devait leur emboîter le pas affirmant que les « *guestworkers* » étaient une bombe à retardement qui attend d'exploser et de déclencher des émeutes telles celles qui se sont déroulées en France en 2005.

Bien que privés du droit de vote, les étrangers exerceraient *de facto* une influence politique décisive, qui dépasserait de loin celle des nationaux émiratis ou des autres pays du Golfe. Enfin, on craint les mouvements de protestation des travailleurs étrangers qui risqueraient de se diffuser à tous les émirats et aux pays du Conseil de Coopération du Golfe, comme ce fut le cas à Dubaï en mars 2006, où des centaines d'ouvriers asiatiques du secteur du bâtiment, arrêtaient le travail et se déchaînaient dans les rues, en révolte contre leurs conditions de travail, les bas salaires irrégulièrement payés et l'absence totale de droits. Curieusement, les travailleurs européens, au contraire des Arabes et des Asiatiques, sont ceux qui suscitent le moins de problème, l'adoption du modèle occidental de la civilisation matérielle et de la société de consommation – ainsi que de la famille restreinte – faisant l'unanimité chez les Émiratis, quoique virtuellement le plus menaçant pour la culture et l'identité nationale.

### 4 – Vers encore plus de déséquilibres démographiques

Les Nations Unies, dans leurs projections démographiques des EAU, prévoient un très net ralentissement de la croissance démographique. La population totale passerait ainsi de 9,4 millions en 2017 à 12,8 millions seulement en 2050.

#### PROJECTION DE LA POPULATION DES ÉMIRATS ARABES UNIS, 2017-2050

	Population (en milliers)	(%)
2017	9 415	
2020	9 822	1,4

2025	10 434	1,2
2030	10 977	1,0
2035	11 500	0,9
2040	11 995	0,8
2045	12 430	0,7
2050	12 789	0,6

Source : United Nations Population Division, *Population estimates and forecasts as assessed in 2016*, New York, 2017

Les projections onusiennes extrêmement minimalistes sont-elles là pour rassurer ? Toujours est-il que ces taux de croissance projetés, extrêmement faibles, suggèrent que c'est désormais l'ère de la fermeture aux grands flux migratoires du siècle passé et le début de celui-ci. Ils culminèrent à des taux d'immigration nette de 13 % par an au début des années 1970 et ne seront plus que de 0,4-0,5 % dans les décennies à venir.

Les autorités de l'émirat d'Abu Dhabi, indépendamment de la fédération, expriment une inquiétude sur l'évolution de leur population de souche. Aussi me fut-il demandé de réaliser une projection démographique de la population nationale d'Abu Dhabi à l'horizon 2030<sup>2</sup>. L'inquiétude majeure tenait au fait que, bien que les habitants nationaux profitaient de richesses illimitées et d'un *Welfare State* qui prenait à sa charge le sujet « du berceau à la tombe » en lui assurant tout, y compris les études extrêmement coûteuses à Oxford ou à Harvard, la natalité qui aurait dû rester à des sommets de 7 à 8 enfants par femme s'est effondrée à moins de 3 enfants aujourd'hui. C'était sans compter que la transition démographique qui piétine, voire s'inverse dans le monde arabe, poursuit ici une trajectoire sans faute sous l'effet d'une occidentalisation agressive dont les femmes émiraties, qui ne veulent plus d'une ribambelle d'enfants, sont les premières à profiter.

Ce faisant, la population nationale d'Abu Dhabi – 577 000 habitants en 2017 – croîtrait mais mollement à 850 000 en 2030, sous l'effet d'une fécondité en baisse continue. Ce qui revient à dire que les Abu Dhabiotes qui étaient déjà une faible minorité dans leur émirat, continueraient sur la piste descendante pour n'être plus que 21,5 % seulement chez eux<sup>3</sup>.

<sup>2</sup> Youssef Courbage, « Population Projection of the National Population of Abu Dhabi », *Abu Dhabi Statistical Office*, 2012.

<sup>3</sup> La projection n'a été faite que pour Abu Dhabi. Il est à craindre que pour Dubaï, la situation aurait été encore plus préoccupante.

## Chapitre IV. Le développement économique aux Émirats arabes unis

Par Courtney Freer

---

Malgré le ralentissement de l'économie des EAU en raison du maintien du prix du pétrole à un niveau bas et de la consolidation fiscale relative à la croissance non liée au pétrole, le PIB a connu une croissance de 2,3 % en 2016. C'est une diminution par rapport à la moyenne de 5 % de croissance qu'a connue le pays sur la période 2010-2014, lorsque les prix du pétrole étaient encore élevés. Cependant, les émirats devraient voir une augmentation de leur taux de croissance qui passerait à 3 % en 2018 pour deux raisons : les investissements dans l'industrie du pétrole qui devraient accroître les rendements et la consolidation de la part de la croissance non liée au pétrole<sup>1</sup> d'une part ; les mesures d'austérité limitées (détaillées plus bas) et les bas prix du pétrole qui ont affecté la confiance des consommateurs, menant à une croissance plus faible du crédit à destination du secteur privé. Cette situation pourrait ralentir la croissance du secteur non pétrolier, estimée à 2,4 % en 2016<sup>2</sup>. Néanmoins, certains éléments laissent penser que l'économie des EAU commence sa reprise, tels les ambitieux plans gouvernementaux pour renforcer la croissance du secteur non pétrolier via la mise en place de plusieurs grands projets.

La part des revenus liés au pétrole brut (dans la mesure où les Émirats arabes unis produisent 3 millions de barils par jour) a diminué, passant de 41 % du PIB en 2013 à 29 % du PIB en 2015<sup>3</sup>. Malgré la baisse des cours du pétrole, qui a affecté le secteur des hydrocarbures, les dépenses gouvernementales se sont maintenues. La part des dépenses de l'État dans le PIB est passée de 30 % en 2014 à 34 % en 2015, menant à un déficit fiscal de 5,2 % en 2016<sup>4</sup>. Le ministre de l'Économie, Sultan Al-Mansouri, a expliqué la logique derrière le maintien des dépenses gouvernementales : « le déficit issu de la dépense publique accroît la demande et la productivité du secteur privé. Cela augmente la croissance, laquelle génère de meilleures recettes et donc une augmentation des revenus fiscaux.

---

<sup>1</sup> « United Arab Emirates », Banque Mondiale, Automne 2016 – <http://pubdocs.worldbank.org/en/398801475460803726/UAE-MEM-Fall-2016-ENG.pdf>.

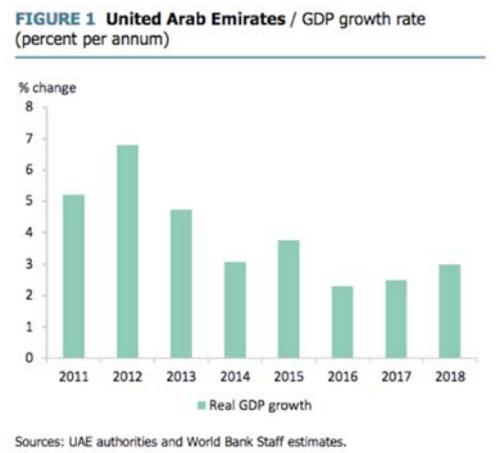
<sup>2</sup> *Ibid.*

<sup>3</sup> « How is the United Arab Emirates Reacting to Low Oil Prices? », Banque Mondiale, juillet 2016 – <http://www.worldbank.org/en/country/gcc/publication/economic-brief-uae-july-2016>.

<sup>4</sup> *Ibid.*

Cette politique a créé un espace fiscal qui aide à résoudre les problèmes budgétaires à long terme. À l'inverse, l'austérité fiscale pourrait transformer ce schéma en cercle vicieux : l'austérité fiscale diminuerait l'investissement public, la croissance, l'espace fiscal et mènerait finalement à davantage d'austérité fiscale »<sup>5</sup>. À cette fin, 21 % du budget de 2017 sera destiné à l'éducation, 8,6 % à la santé, 6,5 % au développement social et 3,6 % à l'habitat, illustrant l'engagement du gouvernement de soutenir ces segments de l'économie en accord avec la Vision 2021 qui ambitionne de diversifier l'économie des émirats<sup>6</sup>. En outre, le gouvernement a investi dans les entreprises financières et immobilières, les hubs aériens internationaux, le sport et le tourisme, l'industrie légère et les transports, et les services de revente au détail<sup>7</sup>.

## LA LUTTE CONTRE LES FAIBLES PRIX DU PÉTROLE



Les EAU ont pris les devants parmi les autres États du Conseil de Coopération du Golfe (CCG) pour imposer des mesures d'austérité dans l'optique de combattre les effets de la chute des cours du pétrole. Ces mesures incluent l'augmentation du prix de l'eau et de l'électricité ainsi que la fin des subventions à la pompe<sup>8</sup>. En juillet dernier, les EAU ont été le premier pays du Golfe à diminuer le prix de l'essence et du diesel pour les aligner sur les niveaux internationaux. Par conséquent, les frais n'ont pas augmenté et les prix du diesel ont baissé<sup>9</sup>. L'ajustement des prix du pétrole à la baisse impliquera une

<sup>5</sup> « Q&A: Sultan Al Mansouri, the UAE Minister of Economy, and his Views on VAT, Infrastructure Spending and the Investment Law », *The National*, 10 janvier 2017 – <http://www.thenational.ae/business/economy/qa-sultan-al-mansouri-the-uae-minister-of-economy-and-his-views-on-vat-infrastructure-spending-and-the-investment-law>.

<sup>6</sup> *Ibid.*

<sup>7</sup> « How is the United Arab Emirates Reacting to Low Oil Prices? », *op. cit.*

<sup>8</sup> « United Arab Emirates », *op. cit.*

<sup>9</sup> « Saudi Arabia, UAE Lead GCC Subsidy Reform », *Oil and Gas Journal*, 11 janvier 2016 – <http://www.ogj.com/articles/2016/01/saudi-arabia-uae-lead-gcc-subsidy-reform.html>.

réduction des généreuses dépenses étatiques à destination du citoyen émirati. Il est important de souligner que les émirats n'ont pas encore d'instruments pour analyser les effets des aides sociales sur les ménages au niveau fédéral, se contentant d'analyses locales au niveau de chaque émirat<sup>10</sup>. Sans méthode statistique harmonisée dans tout le pays (cf. chapitre précédent) et en l'absence de données gouvernementales fiables pour tous les émirats, il sera difficile d'évaluer le paquet social dans l'ensemble des émirats, pour que les potentielles réductions soient justes et efficaces.

L'introduction en 2018 de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) au niveau des pays du CCG est un autre moyen pour renflouer les réserves de fonds non issues du pétrole. Le gouvernement envisage également l'augmentation des droits d'accise et l'introduction d'un impôt sur les sociétés pour se financer. La TVA pourrait apporter 3,3 milliards de dollars la première année de sa mise en place et 5,5 milliards la seconde année<sup>11</sup>. Bien que la TVA CCG soit mise en place de façon coordonnée et que son taux ne soit que de 5 %, les lois ne seront pas les mêmes dans tous les pays, ni appliquées partout au même moment<sup>12</sup>. Le ministère des Finances a annoncé en février dernier que la TVA sera mise en place dans les EAU à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018 ; les États du CCG sont censés l'instaurer entre le 1<sup>er</sup> janvier 2018 et le 1<sup>er</sup> janvier 2019.

La mise en place de la TVA (à côté de la fin des subventions portant sur le pétrole, le diesel, l'électricité et l'eau) est essentielle pour financer un futur développement économique, notamment dans les secteurs non pétroliers, une priorité pour le gouvernement. Néanmoins, la diminution des revenus des hydrocarbures a mené à une importante baisse des surplus, passant de 10,4 % du PIB en 2013 à 2,1 % en 2015 et 3,5 % en 2016<sup>13</sup>. Les fonds souverains d'Abu Dhabi et Dubaï ont également enregistré des rendements plus faibles que d'habitude, avec une diminution de 3 % des profits nets annuels pour l'année 2015 ; « le surplus a également chuté, passant de 19,1 % du PIB en 2013 à 3,3 % en 2015, et probablement à 1,3 % en 2016 »<sup>14</sup>.

## I – Évaluation des performances des économies locales

Pour comprendre le développement économique des EAU, bien qu'il soit certainement possible d'identifier les tendances au niveau national, il convient de s'intéresser à chacun des sept émirats constitutifs, dans la mesure où chacun a son propre profil économique.

<sup>10</sup> « United Arab Emirates », *op. cit.*

<sup>11</sup> « Q&A: Sultan Al Mansouri, the UAE Minister of Economy, and his Views on VAT, Infrastructure Spending and the Investment Law », *op. cit.*

<sup>12</sup> Michael Patchett-Joyce, « All in the Details for Value Added Tax in the GCC », *The National*, 5 février 2017 – <http://www.thenational.ae/business/economy/all-in-the-details-for-value-added-tax-in-the-gcc>.

<sup>13</sup> « United Arab Emirates », *op. cit.*

<sup>14</sup> *Ibid.*

Le pays reste dominé économiquement et politiquement par Abu Dhabi (le Président de la fédération, cheikh Khalifa bin Zayed Al-Nahyan, est également émir d'Abu Dhabi) et Dubaï (le vice-Président, cheikh Mohammed bin Rashid Al-Maktoum, est émir de Dubaï). Les principaux indicateurs macro-économiques relatifs au développement économique de chaque émirat sont détaillés ci-dessous.

### COMPARAISON ÉCONOMIQUE DES ÉMIRATS CONSTITUTIFS

Émirat	Population totale	PIB (en dollars)	PIB par habitant (en dollars)	Superficie
Abu Dhabi	2,4 millions (2013) <sup>15</sup>	259 milliards (2013) <sup>16</sup>	44 269 (2007) <sup>17</sup>	67 340 km <sup>2</sup> <sup>18</sup>
Ajman	262 186 (2011) <sup>19</sup>	990 millions (2012) <sup>20</sup>	11 577 (2007) <sup>21</sup>	259 km <sup>2</sup> <sup>22</sup>
Dubaï	2,1 millions (2013) <sup>23</sup>	88 milliards (2013) <sup>24</sup>	41 726 (2007) <sup>25</sup>	3 885 km <sup>2</sup>
Fujairah	191 190 (2013) <sup>26</sup>	3,5 milliards (2012) <sup>27</sup>	16 845 (2007) <sup>28</sup>	1 300 km <sup>2</sup> <sup>29</sup>

<sup>15</sup> Anwar Ahmad, « Abu Dhabi Population Doubles in Eight Years », *The National*, 4 novembre 2014 – <http://www.thenational.ae/uae/government/abu-dhabi-population-doubles-in-eight-years>.

<sup>16</sup> *Ibid.*

<sup>17</sup> « United Arab Emirates: Statistical Appendix », Rapport du Fonds Monétaire International 09/120, avril 2009, <https://www.imf.org/external/pubs/ft/scr/2009/cr09120.pdf>.

<sup>18</sup> « About UAE », Abu Dhabi Chamber, 2015 – <https://www.abudhabichamber.ae/English/AboutUs/Pages/About-UAE-Country.aspx>.

<sup>19</sup> « Ajman Population Crosses the 262,000 Mark, » *Emirates 24/7*, 16 août 2011 – <http://www.emirates247.com/news/ajman-population-crosses-the-262-000-mark-2011-08-16-1.413624>.

<sup>20</sup> « Annual Economic Report Ajman 2013, » Department of Economic Development - Ajman, 2013 – [http://www.ajmanged.ae/Portal/userfiles/2013 %20ADED %20Annual %20Report %20EN.pdf](http://www.ajmanged.ae/Portal/userfiles/2013%20ADED%20Annual%20Report%20EN.pdf).

<sup>21</sup> « United Arab Emirates: Statistical Appendix ».

<sup>22</sup> « About UAE ».

<sup>23</sup> Vivian Nereim, « Population of Dubaï Rises 5 Per Cent to 2.1 Million », *The National*, 13 février 2013 – <http://www.thenational.ae/news/uae-news/population-of-Dubaï-rises-5-per-cent-to-2-1-million>.

<sup>24</sup> Tom Arnold, « Dubaï Economic Expanded at Fastest Rate in Six Years in 2013, » *The National*, 18 juin 2014 – <http://www.thenational.ae/business/industry-insights/economics/Dubaï-economy-expanded-at-fastest-rate-in-six-years-in-2013>.

<sup>25</sup> « United Arab Emirates: Statistical Appendix ».

<sup>26</sup> Sarah al-Deberky, « Fujairah Population up by 5.5 Per Cent, » *Khaleej Times*, 8 avril 2014 – [http://www.khaleejtimes.com/nation/inside.asp?xfile=/data/community/2014/April/community\\_April7.xml&section=community](http://www.khaleejtimes.com/nation/inside.asp?xfile=/data/community/2014/April/community_April7.xml&section=community).

<sup>27</sup> « Market Pulse: Fujairah, » HVS Consulting, mars 2014, <http://rss.hsyndicate.com/file/152005343.pdf>.

<sup>28</sup> « United Arab Emirates: Statistical Appendix ».

<sup>29</sup> « About UAE ».

Ras Al-Khaimah	416 600 (2012)	8,4 milliards (2013) <sup>30</sup>	16 624 (2007) <sup>31</sup>	1 700 km <sup>232</sup>
Sharjah	946 000 (2013)	24 milliards (2013)	21 133 (2007) <sup>33</sup>	2 600 km <sup>2</sup>
Oum Al-Qaiwain	~ 80 000 (2014) <sup>34</sup>	974 millions <sup>35</sup>	16 509 (2007) <sup>36</sup>	770 km <sup>2 37</sup>

## 1.1 – Abu Dhabi

Le PIB d'Abu Dhabi a augmenté de 6 % dans le premier trimestre de l'année 2016 par rapport à la même période en 2015, avec un accroissement de 8 % de la valeur ajoutée des activités pétrolières et de 5,1 % pour les activités non pétrolières<sup>38</sup>. L'économie de l'émirat s'est grandement diversifiée, les activités non pétrolières représentant 69,5 % du PIB d'Abu Dhabi dans le dernier trimestre de 2016<sup>39</sup>. La croissance du secteur non pétrolier est stimulée par de nombreux projets de grande ampleur, dont les principaux sont : le Louvre d'Abu Dhabi pour un coût de 1,14 milliard de dollars, devant être livré en mai 2017 ; la centrale nucléaire Barakah pour un coût de 23 milliards de dollars, qui devrait fournir 25 % de l'électricité des émirats à partir de mai 2020 ; le terminal d'aéroport Midfield pour un coût de 3,5 milliards de dollars, qui devrait entrer en service en janvier 2019 ; un tunnel de 41 km pour l'évacuation des eaux usées pour un coût de 1,5 milliard de dollars, qui devrait être achevé au troisième trimestre de 2017 ; l'extension de l'autoroute E11 vers la frontière avec l'Arabie saoudite via le hub industriel de Ruwais pour un coût de 1,5 milliard de dollars, terminé fin 2016 ; les infrastructures de la Zayed City pour un coût de 909 millions de dollars, qui devraient être terminées en 2020 ; le développement de l'habitat à Jamal Hafeet près d'Al-Aïn pour un coût de 1,5 milliard de dollars, qui devrait fournir des logements à 3 000 personnes d'ici à la fin de 2017 ; le nouvel hôpital d'Al-Aïn pour un coût de 1,2 milliard, incluant 719 lits et livré en décembre 2018 ; le développement du complexe résidentiel d'Aïn Al-Faida pour un coût

<sup>30</sup> « RAK's GDP at Db90.9b in 2013: Report, » *Gulf News*, 9 octobre 2014 – <http://gulfnews.com/business/economy/rak-s-gdp-at-dh30-9b-in-2013-report-1.1396508>.

<sup>31</sup> « United Arab Emirates: Statistical Appendix ».

<sup>32</sup> « About UAE ».

<sup>33</sup> « United Arab Emirates: Statistical Appendix ».

<sup>34</sup> Rezan Oueiti, « Businesses in Umm Al-Quwain Struggle to Survive, » *The National*, 4 août 2014 – <http://www.thenational.ae/uae/tourism/businesses-in-umm-al-quwain-struggle-to-survive>.

<sup>35</sup> « Haqa'iq wa-Arqam » [Facts and Figures], gouvernement de Umm Al-Quwain, 2015 – <http://www.uaq.gov.ae/web/guest/32>.

<sup>36</sup> « United Arab Emirates: Statistical Appendix ».

<sup>37</sup> « Seven Emirates », His Highness Sheikh Mohammed bin Rashid Al Maktoum, [www.sheikhmohammed.com/vgn-ext-templating/v/index.jsp?vgnextoid=7dbb4c8631cb4110VgnVCM100000b0140a0aRCRD](http://www.sheikhmohammed.com/vgn-ext-templating/v/index.jsp?vgnextoid=7dbb4c8631cb4110VgnVCM100000b0140a0aRCRD).

<sup>38</sup> « Non-Oil Sector Accounts for 69.5 percent of Abu Dhabi GDP », *Zawya*, 9 avril 2017 – [http://www.zawya.com/mena/en/economy/story/Nonoil\\_sector\\_accounts\\_for\\_695\\_of\\_Abu\\_Dhabi\\_GDP-WAM20170409160050920/](http://www.zawya.com/mena/en/economy/story/Nonoil_sector_accounts_for_695_of_Abu_Dhabi_GDP-WAM20170409160050920/).

<sup>39</sup> *Ibid.*

de 1,14 milliard, qui devrait fournir un logement à 2 000 personnes d'ici juillet 2017 ; et la cité médicale Cheikh Chakhbout, qui sera le premier hôpital émirati à fournir des soins aux brûlés, achevée en janvier 2018<sup>40</sup>. Ces grands projets, couplés à la volonté de diversifier l'économie, représentent des progrès majeurs en vue de la réalisation de la Vision 2030 pour Abu Dhabi.

## 1.2 – Ajman

La Vision Ajman 2021 s'attache à promouvoir la croissance économique et à renforcer les infrastructures : 34 % du budget de l'émirat pour l'année 2017 est orienté vers le développement de l'économie et des infrastructures<sup>41</sup>. Le PIB de l'émirat augmente en moyenne de 5 % par an, la croissance des secteurs de la construction, de l'immobilier et de la finance ayant atteint 8 % par an entre 2012 et 2014. En 2014, l'industrie représentait 35 % du PIB et la construction 15 %<sup>42</sup>. La croissance des nouvelles entreprises, qui était de 13 % au premier trimestre de l'année 2016, comparé au premier trimestre de 2015, avec l'augmentation des nouvelles licences commerciales au taux annuel de 14 % entre le premier trimestre de 2015 et le premier trimestre de 2016.

Bien qu'Ajman soit parmi les émirats les moins développés, la création d'Al-Zorah Development Company, fruit d'un partenariat entre le gouvernement d'Ajman et Solidere International, a représenté une avancée majeure. Cela inclut un projet de 5,4 millions de m<sup>2</sup>, comprenant des logements, un parc communautaire, un centre de santé et un terrain de golf 18 trous de type Jack Nicklaus<sup>43</sup>. Le développement d'Al-Zorah est ainsi décrit : « Une propriété franche et une zone de développement libre comprenant 12 km de rivage, 1,6 km de plages et 700 000 m<sup>2</sup> de terrain de golf. Al-Zorah sort peu à peu de terre pour créer une atmosphère de vie résidentielle sans précédent, offrant ce qu'il y a de meilleur »<sup>44</sup>.

---

<sup>40</sup> Zainab Fattah, « Abu Dhabi's Plowing Ahead with These 10 Mega Projects during an Oil Slump », Bloomberg, 2 avril 2017, <https://www.bloomberg.com/news/articles/2017-04-02/abu-dhabi-s-plowing-ahead-with-these-10-mega-projects-during-an-oil-slump-j10ai50e>.

<sup>41</sup> « Ajman Ruler Approves 2017 Budget », *Gulf News*, 24 décembre 2016, <http://gulfnnews.com/business/economy/ajman-ruler-approves-2017-budget-1.1951104>.

<sup>42</sup> Annual Economic Report: Ajman 2015, Department of Planning and Development, Government of Ajman Department of Economic Development, [https://www.ajmanned.ae/en/doc/swf/annualreport2015\\_en.swf](https://www.ajmanned.ae/en/doc/swf/annualreport2015_en.swf).

<sup>43</sup> « Al Zorah Set to Deliver First Homes in Ajman Mega Project », *Arabian Business*, 12 septembre 2016, <http://www.arabianbusiness.com/al-zorah-set-deliver-first-homes-in-ajman-mega-project-644817.html>.

<sup>44</sup> *Ibid.*

### 1.3 – Dubaï

Dubaï reste accablé par une dette équivalente à 140 % de son PIB avec des remboursements de 22 milliards de dollars pour l'année 2018<sup>45</sup>. D'après une compagnie d'assurance-crédit, 237 petites entreprises ont quitté les émirats les premier et troisième trimestres de 2016 en raison de l'incapacité d'effectuer des remboursements sur la dette<sup>46</sup>. Néanmoins, il y a des signes de redressement avec une croissance pour 2017 estimée à 3,1 %, contre 2,7 % en 2016<sup>47</sup>. La diversification reste l'une des priorités, notamment par l'accroissement de l'investissement dans de nouvelles activités comme la finance islamique ou l'industrie des énergies renouvelables<sup>48</sup>.

En outre, Dubaï continue les préparatifs en vue de l'Expo 2020 qui va probablement revitaliser l'économie de l'émirat. L'Expo 2020 Dubaï va attribuer 3 milliards de dollars en 2017 pour 47 contrats de construction ; il a également été annoncé que chaque année, des bâtiments majeurs allaient être terminés jusqu'à l'ouverture en octobre 2020<sup>49</sup>. Durant l'année 2016, Expo 2020 Dubaï a signé plus de 1 200 contrats, injectant plus de 544,5 millions de dollars dans l'économie de l'émirat<sup>50</sup>. Les principaux projets incluent : le projet de canal Dubaï Water de 8 000 m<sup>2</sup> pour un coût de 545 millions de dollars ; le Musée du Futur pour un coût de 200 millions de dollars ; le projet d'un complexe en front de mer Joyaux de la Crique de 123 955 m<sup>2</sup>, pour un coût de 816 millions de dollars ; la ville d'Al-Habtoor de 929 030 m<sup>2</sup> pour un coût de 3 milliards de dollars ; les îles de Deira de 15,4 km<sup>2</sup> carrés pour un coût de 1,4 milliard de dollars ; le Mohamed Bin Rachid Al-Maktoum District One sur 4,5 km<sup>2</sup> pour un coût de 10 milliards de dollars ; la ville d'Aladdin de 450 m<sup>2</sup> pour un coût de 500 millions de dollars ; le Dubaï Parks and Resorts pour un coût de 2,72 milliards de dollars ; le projet cadre de Dubaï pour un coût de 43,5 millions de dollars ; le front de mer Al-Mamzar pour un coût de 2,72 milliards de dollars ; l'île Bluewaters, qui fait trois fois la taille du centre-ville de Dubaï, destinée à accueillir les plus hautes tours jumelles du monde, pour un coût de 1,6 milliard de dollars ; 3 664 bureaux ; 743 224 m<sup>2</sup> d'espaces dédiés à la vente au détail ; 39 000 unités résidentielles et 22 hôtels avec 4 400 chambres<sup>51</sup>.

<sup>45</sup> Simeon Kerr, « Dubaï Businesses Feel Squeeze as Economic Downturn Bites », *Financial Times*, 25 juillet 2016, <https://www.ft.com/content/87ac0208-4e54-11e6-8172-e39ecd3b86fc>.

<sup>46</sup> *Ibid.*

<sup>47</sup> Zainab Fattah and Stefania Bianchi, « Dubaï Expects Stronger Growth in 2017 as Economy Diversifies », Bloomberg, 17 janvier 2017, <https://www.bloomberg.com/news/articles/2017-01-17/Dubaï-expects-stronger-growth-in-2017-as-economy-diversifies>.

<sup>48</sup> *Ibid.*

<sup>49</sup> « Expo 2020 Dubaï Announces 47 Construction Contracts Worth Dh11bn for 2017 », Emirates 24/7, 30 janvier 2017, <http://www.emirates247.com/news/emirates/expo-2020-Dubaï-announces-47-construction-contracts-worth-dh11bn-for-2017-2017-01-30-1.647315>.

<sup>50</sup> *Ibid.*

<sup>51</sup> Ashleigh McGinley, « Revealed: Top 12 Dubaï Expo 2020 Projects », *Arabian Business*, 30 septembre 2015, <http://www.arabianbusiness.com/revealed-top-12-Dubaï-expo-2020-projects-607516.html>.

## 1.4 – Fujairah

Fujairah, en raison de ses sols montagneux uniques, accueille de nombreuses carrières de marbre, de plâtre et d'autres matières premières. L'émirat dispose également de zones de logement industriel, de cimenteries, de tuileries et d'usines de céramique<sup>52</sup>. En plus d'accueillir la principale industrie volaillère et laitière des EAU<sup>53</sup>, Fujairah produit également des dattes, des citrons, des concombres, des oranges ainsi que d'autres fruits saisonniers.

Le port, construit en 1982, reste le principal moteur de l'économie de l'émirat. En raison de sa localisation hors du détroit d'Ormuz à l'est de la péninsule et de ses eaux profondes, il peut accueillir une grande variété de bateaux. Le terminal pétrolier de Fujairah a beaucoup agrandi le port, site de ravitaillement de navires depuis la guerre du Golfe, activité qui a pris de l'ampleur ces dernières années<sup>54</sup>. Le port est devenu l'un des principaux espaces de stockage mondial pour les hydrocarbures, avec des terminaux spécialisés pour les cargos, le pétrole, les matériaux de construction et les ressources premières<sup>55</sup>. Connecté à Habshan à Abu Dhabi via un oléoduc, il augmentera probablement sa capacité de stockage des produits pétroliers d'ici à 2020 pour répondre à la demande des entreprises pétrolières<sup>56</sup>. La capacité de stockage du port devait atteindre 8 millions de m<sup>3</sup> à la fin de 2015, puis 14 millions de m<sup>3</sup> à la fin de la décennie<sup>57</sup>. Le port de Fujairah pourrait également potentiellement accueillir un terminal d'importation GNL.

## 1.5 – Ras Al-Khaimah

L'économie de Ras Al-Khaimah est très diversifiée : les hydrocarbures ne représentent que 5 % de son PIB<sup>58</sup> et aucun secteur économique ne pèse plus de 20 %<sup>59</sup>. L'émirat est peu à peu devenu un hub touristique ainsi qu'une région industrielle accueillant les plus grandes industries du pays, telles RAK Ceramics, Julphar Gulf Pharmaceutical Industries,

---

<sup>52</sup> Shafaat Shahbandari, « Fujairah: The Changing Facets of Progress », *Gulf News*, 30 octobre 2016, <http://gulfnews.com/news/uae/tourism/fujairah-the-changing-facets-of-progress-1.1910027>.

<sup>53</sup> Ruba Haza, « Construction Begins on Dh1.7bn Fujairah Housing Project », *The National*, 26 mars 2016, <http://www.thenational.ae/uae/government/construction-begins-on-dh17bn-fujairah-housing-project>.

<sup>54</sup> Ibid.

<sup>55</sup> Shahbandari.

<sup>56</sup> Dania Saadi, « Fujairah Port Expects 75 % Increase in Petroleum Tank Storage by 2020 », *The National*, 5 mars 2015, <http://www.thenational.ae/business/energy/fujairah-port-expects-75-increase-in-petroleum-tank-storage-by-2020>.

<sup>57</sup> Ibid.

<sup>58</sup> « Ras Al Khaimah's Continued Growth Benefits from its Location and Natural Resources », Oxford Business Group, 2015, <https://www.oxfordbusinessgroup.com/overview/course-benefitting-its-location-and-natural-resources-emirate-continues-path-development-and-growth>.

<sup>59</sup> « Introduction to RAK », Investment and Development Office, Government of Ras Al Khaimah, 2010, <http://www.rakinvest.ae/en/introductiontorak/economicoverview.aspx>.

Ashoka Leyland et la Gulf Cement Company. Ras Al-Khaimah abrite ainsi plus de 500 usines et des centaines de petites et moyennes entreprises (PME) dans les deux parcs industriels de l'Autorité d'investissement de Ras Al-Khaimah qui comprend une zone franche avec 8 600 entreprises internationales<sup>60</sup>. En outre, Ras Al-Khaimah s'est récemment placé sous la juridiction du Dubaï International Financial Centre (DIFC), permettant aux investisseurs d'utiliser un système légal anglophone<sup>61</sup>.

Entre janvier et octobre 2016, le nombre de visiteurs britanniques dans l'émirat a augmenté de 27 %, principalement en raison des prix plus bas que ceux de Dubaï et Abu Dhabi et grâce aux efforts de l'Autorité pour le développement touristique de Ras Al-Khaimah pour attirer des visiteurs, notamment anglais<sup>62</sup>. Plusieurs infrastructures touristiques devraient devenir opérationnelles dans le quatrième trimestre de 2017, comprenant un parc d'aventure, des belvédères, un camp de luxe ainsi que la plus grande tyrolienne du monde<sup>63</sup>. Dans la mesure où Ras Al-Khaimah a été très peu affecté par la chute du prix des hydrocarbures grâce à la diversification de son économie, le gouvernement a les moyens de dépenses dans l'éducation, la santé et le secteur du tourisme<sup>64</sup> pour renforcer la diversification.

## 1.6 – Sharjah

Sharjah est la troisième économie des EAU après Abu Dhabi et Dubaï, représentant 6,3 % du PIB du pays en 2015<sup>65</sup>. Cependant, l'économie de l'émirat s'est ralentie ces dernières années : la croissance ne devrait être que de 4 % en 2017 alors qu'elle était de 6 % sur la période 2010-2015<sup>66</sup>. La dette de l'émirat a également augmenté avec l'émission en janvier 2016 de *sukuks* (bonds islamiques) pour une valeur de 500 millions de dollars, lesquels s'ajoutent aux *sukuks* déjà émis en septembre 2014 pour une valeur de 750 millions de dollars<sup>67</sup>. Néanmoins, la croissance de Sharjah reste alimentée par l'immobilier, les industries telles que les mines ou l'énergie, le commerce de gros et de

---

<sup>60</sup> « Investor Confidence Boosted by Ras Al Khaimah Partnership with DIFC Courts », DIFC Courts Press Release, 15 décembre 2016, <http://difccourts.ae/investor-confidence-boosted-ras-al-khaimah-partnership-difc-courts-2/>.

<sup>61</sup> *Ibid.*

<sup>62</sup> Ahmed Shaaban, « Value-for-money Ras Al Khaimah Attracts Brit Tourists », *Khaleej Times*, 12 novembre 2016, <http://www.khaleejtimes.com/business/economy/value-for-money-ras-al-khaimah-attracts-brit-tourists>.

<sup>63</sup> *Ibid.*

<sup>64</sup> « Ras Al Khaimah's Continued Growth Benefits from its Location and Natural Resources ».

<sup>65</sup> <https://www.oxfordbusinessgroup.com/uae-sharjah-2017/economy>.

<sup>66</sup> « Sharjah's Strong Fiscal Policy Eases Economic Pressures », *Sharjah Update*, 4 décembre 2016, <http://www.sharjahupdate.com/2016/12/sharjahs-strong-fiscal-policy-eases-economic-pressures/>.

<sup>67</sup> *Ibid.*

détail<sup>68</sup>. Le principal fait de 2016 était le lancement d'un projet de développement économique conçu dans l'optique de renforcer la croissance durable et la diversification : cette mesure a augmenté les dépenses gouvernementales de 2 % en 2016<sup>69</sup>.

Sharjah accueille plus de 16 % des petites et moyennes entreprises (PME) des EAU, en dénombant plus de 45 000. L'émirat a également trois zones franches, lesquelles accueillent 13 500 entreprises de 157 pays<sup>70</sup>. L'industrie et le tourisme sont des sources de revenus importantes : à elle seule, l'industrie représente 16 % du PIB de l'émirat, mais pourra atteindre 25 % d'ici à 2025. Sharjah représente un tiers du secteur industriel des EAU<sup>71</sup>. En outre, les revenus de ses hôtels ont augmenté de 7 % dans la première moitié de 2016, et l'émirat souhaiterait attirer 10 millions de touristes par an d'ici à 2021<sup>72</sup>.

Sharjah Waterfront City est le principal grand projet de l'émirat et le troisième plus grand à vocation mixte dans tout le Golfe<sup>73</sup>. Le projet, qui coûte 5,4 milliards de dollars, devrait être achevé en 2018. Développé par Sharjah Oasis Real Estate Development, il s'étalera sur dix îles et 5,5 km<sup>2</sup>, avec un front de mer de 36 km<sup>74</sup>.

## 1.7 – Oum Al-Qaiwain

Oum Al-Qaiwain, l'émirat le moins peuplé connu traditionnellement pour son agriculture et la pêche, est désormais réputé pour ses zones franches. Le gouvernement de l'émirat a signé en 2016 une joint-venture avec Sobha Group pour construire un nouveau complexe d'écotourisme sur l'île d'Al-Sinniyah, qui sera reliée au continent par un pont, pour un coût de 6,8 milliards de dollars. Le projet Firdous Sobha couvrira environ 5 km<sup>2</sup> et comprendra quatre à cinq lieux de tourisms et hôtels, un golf à 18 trous, des boutiques de vente au détail, deux villas communautaires, des appartements à bas prix et une marina<sup>75</sup>.

---

<sup>68</sup> « Sharjah's Economic Outlook », Invest in Group, décembre 2016, <http://investingroup.org/snapshot/282/sharjahs-economic-outlook-united-arab-emirates/>

<sup>69</sup> *Ibid.*

<sup>70</sup> *Ibid.*

<sup>71</sup> *Ibid.*

<sup>72</sup> *Ibid.*

<sup>73</sup> « Sharjah Waterfront City Third Largest Mixed-Use Project in GCC », *Sharjah Update*, 23 mars 2016, <http://www.sharjahupdate.com/2016/03/sharjah-waterfront-city-third-largest-mixed-use-project-in-gcc/>.

<sup>74</sup> *Ibid.*

<sup>75</sup> Michael Fahy, « Umm Al Quwai Signs on Sobha Group to Build Dh25bn Tourist Resort on Al Sinniyah Island », *Gulf News*, 27 avril 2016, <http://www.thenational.ae/business/property/umm-al-quwain-signs-on-sobha-group-to-build-dh25bn-tourist-resort-on-al-sinniyah-island>.

## 2 – Vision 2021 et le chemin qu'il reste à parcourir

La vision EAU 2021 cible la promotion du développement et la diversification d'une économie basée sur la connaissance. D'après le ministère de l'Économie, la croissance du secteur non pétrolier devrait passer de 3,6 % en 2016 à 3,8 % en 2017<sup>76</sup>. Durant l'année 2017, le ministère de l'Économie va se concentrer sur l'aide aux PME, dont la part dans le PIB devrait passer de 60 % à 70 % d'ici à 2021. Les projets devront mettre l'accent sur les sciences, les technologies et l'innovation<sup>77</sup>. En outre, 81,7 milliards de dollars ont été mobilisés pour 100 initiatives dans la santé, l'éducation, l'énergie, les transports, l'eau et la technologie, afin de développer les secteurs non pétroliers. À cette fin, les dépenses dans la recherche scientifique devraient être multipliées par trois d'ici à 2021<sup>78</sup>. Les priorités sont le développement des infrastructures, l'augmentation des échanges, la promotion des zones franches, les services logistiques et financiers, le tourisme, l'aviation, l'industrie pétrochimique, l'immobilier, l'industrie minière et sidérurgique, l'industrie et la construction.

Les investissements directs étrangers (IDE) restent également importants pour le développement économique des EAU, pays arabe qui a reçu le plus d'IDE en 2015 avec une augmentation sur les cinq dernières années : 27,5 % des IDE perçus par les pays arabes sont allés aux EAU. De plus, les IDE connaissent une croissance moyenne de 9,3 % par an<sup>79</sup>. Une loi sur les investissements étrangers est en préparation afin qu'à terme, certaines entreprises dans des secteurs spécifiques (le gouvernement se chargera de les désigner) puissent appartenir à 100 % à des étrangers. Cette loi devrait aider à créer des opportunités d'investissement, notamment dans le secteur industriel, considéré comme le moteur de l'économie post-pétrole. À cette fin, les EAU accueillent 45 zones franches dans les sept émirats où la propriété étrangère est autorisée, les entreprises exonérées de taxes à l'importation et à l'exportation ainsi que de l'impôt sur les bénéfices et sur les entreprises pendant une durée de 50 ans. 100 % du capital et des profits peuvent être réinvestis dans ces zones.

Le soutien aux entreprises locales, notamment les PME, reste également une priorité. La loi fédérale n° 2 de 2014 a amélioré l'environnement des affaires en créant la catégorie des PME tout en établissant un conseil qui vise à aider les petites entreprises à repérer

---

<sup>76</sup> « Q&A: Sultan Al Mansouri, the UAE Minister of Economy, and his Views on VAT, Infrastructure Spending and the Investment Law », *op. cit.*

<sup>77</sup> *Ibid.*

<sup>78</sup> *Ibid.*

<sup>79</sup> Annual Economic Report 2016, 24<sup>th</sup> Edition, Ministry of Economy of the United Arab Emirates, [http://www.economy.gov.ae/Publications/MOE %20Annual %20Repoert %20English %202016.pdf](http://www.economy.gov.ae/Publications/MOE%20Annual%20Report%20English%202016.pdf).

les incitations qui leurs sont dédiées<sup>80</sup>. Cette loi exempte également les PME de taxes douanières pour les équipements et les matières premières utilisés pour la production, ainsi que de caution bancaire pour chaque nouveau travailleur. La législation exige enfin que les autorités fédérales consacrent au moins 10 % de leur budget aux PME<sup>81</sup>. Le leadership émirati a fait part de sa volonté d'augmenter la contribution des PME à l'économie : le ministère de l'Économie espère que d'ici 2020, 60 à 70 % de l'économie ne reposera plus sur les hydrocarbures<sup>82</sup>.

## CONCLUSION

Avant tout, il y a le sentiment que le pire est passé pour l'économie des EAU suite au déclin durable et sévère des prix du pétrole. La confiance revient peu à peu avec le développement de l'économie non pétrolière, la diminution de la fiscalité et l'augmentation des dépenses de consommation avant l'introduction de la TVA en 2018<sup>83</sup>. Le seuil de rentabilité fiscal des prix du pétrole devrait continuer à diminuer, le prix du baril passant de 76 dollars en 2014 à 55 dollars en 2017<sup>84</sup>. Les grands projets, notamment en anticipation de l'Expo 2020 de Dubaï, aideront également à diversifier l'économie. La balance budgétaire et le solde extérieur devraient s'améliorer à moyen terme, avec une balance courante qui devrait atteindre 3,2 % du PIB en 2018<sup>85</sup>.

---

<sup>80</sup> Lianne Gatcher and Tom Arnold, « Landmark SMEs Law Has Big Implications for UAE Economy », *The National*, 13 avril 2014, <http://www.thenational.ae/business/industry-insights/economics/landmark-smes-law-has-big-implications-for-uae-economy>.

<sup>81</sup> *Ibid.*

<sup>82</sup> *Ibid.*

<sup>83</sup> Babu Das Augustine, « The Worst is Behind the UAE Economy, IIF Says », *Gulf News*, 11 février 2017, <http://gulfnews.com/business/economy/the-worst-is-behind-the-uae-economy-says-iif-1.1976680>.

<sup>84</sup> *Ibid.*

<sup>85</sup> « United Arab Emirates ».

## BIBLIOGRAPHIE

AL NAHYAN, Mohammed bin Hamad, "Endogenous Governance Methods and the Political Stability of the United Arab Emirates: the Majlis Institution", Institute of International and Civil Security, Khalifa University, Abu Dhabi, Master's thesis, 2015.

BROOKS, RISA & STANLEY E. (eds), *Creating Military Power. The Sources of Military Effectiveness*, Stanford, Stanford University Press, 2007.

DAVIDSON, Christopher, *The United Arab Emirates: A Study in Survival*, Boulder: Lynne

\_\_\_\_\_, Rienner Publishers, 2005.

\_\_\_\_\_, *Abu Dhabi: Oil and Beyond*, New York: Columbia University Press, 2009.

DE CHARENTAY, Pierre, « Les Émirats arabes unis : des gratte-ciels sur le sable », *Etudes* 2016/4 (avril), p. 28.

GAUSE, Gregory III, *Oil Monarchies: Domestic and Security Challenges in the Arab States*, New York: Council On Foreign Relations Book, 1994.

GERVAIS, Victor, *Du pétrole à l'armée : les stratégies de construction de l'État aux Émirats*

\_\_\_\_\_, *Arabes Unis*, ministère de la Défense : Institut de Recherche Stratégique de l'École Militaire, n° 8, 2011.

\_\_\_\_\_, « Les usages internes de la construction d'une force militaire aux Émirats Arabes Unis », *Champs de Mars*, Janvier 2012, n° 23.

HEARD-BEY, Frauke, *Les Émirats arabes Unis*, Paris: Karthala, 1999.

LUCIANI, Giacomo (ed.), *The Arab State*, London: Routledge, 1990.

RUSSELL, James A., *Regional Threats and Security Strategy: The Troubling Case of Today's Middle East*, Strategic Studies Institute, U.S. Army War College, Carlisle, PA, November 2007.

YORKE, Valerie, *The Gulf in the 1980s*, London: Royal Institute of International Affairs, 1980.

« Le Golfe arabe entre capitalisme et tradition », *Maghreb-Machrek*, n° 187, printemps 2006.



## **Annexe 1**      **ACCORD ENTRE LE GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE ET LE GOUVERNEMENT DES ÉMIRATS ARABES UNIS RELATIF À LA COOPÉRATION EN MATIÈRE DE DÉFENSE**

### ***Émirats arabes unis (EAU)***

JORF n° 0092 du 18 avril 2012 page 6980 texte n° 4

**Décret n° 2012-495 du 16 avril 2012 portant publication de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement des Émirats arabes unis relatif à la coopération en matière de défense, signé à Abu Dhabi le 26 mai 2009, et de l'accord sous forme d'échange de lettres relatif à l'interprétation de l'accord de coopération en matière de défense, signées à Paris le 15 décembre 2010 (1)**

### **Article 2**

1. La coopération est établie dans les domaines suivants :

- a) le renseignement ;
- b) la formation et l'entraînement ;
- c) l'établissement de plans ;
- d) les exercices conjoints ;
- e) les forces spéciales ;
- f) tout autre domaine au sujet duquel les Parties peuvent s'entendre.

2. Les Parties pourront conclure des accords, des arrangements et des protocoles pour organiser une coopération dans les domaines visés ci-dessus.

### **Article 3**

Les Parties se consultent et échangent leurs analyses lorsque l'une ou l'autre present une menace susceptible d'affecter leurs intérêts nationaux fondamentaux respectifs.

### **Article 4**

1. Le Gouvernement de la République française s'engage à participer à la défense de la sécurité, de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'indépendance de l'État des Émirats arabes unis.

2. Le Gouvernement de la République française s'engage à déployer les moyens et dispositifs définis en commun de nature à dissuader tout État qui tenterait de menacer la sécurité, la souveraineté, l'intégrité territoriale et l'indépendance de l'État des Émirats arabes unis.
3. Les Parties conviennent de se préparer afin de faire face à toute menace ou agression contre la sécurité, la souveraineté, l'intégrité territoriale et l'indépendance de l'État des Émirats arabes unis.
4. Lorsque survient une menace contre la sécurité, la souveraineté, l'intégrité territoriale et l'indépendance de l'État des Émirats arabes unis, les Parties établissent immédiatement des contacts concernant tous les aspects de cette menace en vue de la mise en œuvre de mesures et d'actions qu'elles jugent appropriées pour l'écarter.
5. Lorsque l'État des Émirats arabes unis subit une agression contre sa sécurité, sa souveraineté, son intégrité territoriale ou son indépendance, les Parties établissent immédiatement des contacts en vue de la conduite d'opérations militaires visant à repousser cette agression.
6. Le Gouvernement de la République française s'engage à participer par ses forces armées, en application de décisions prises en commun, à la défense de la sécurité, de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'indépendance de l'État des Émirats arabes unis, pour dissuader et repousser toute agression qui serait menée par un ou plusieurs États.

#### **Article 5**

1. Lorsqu'elles se déroulent sur le territoire de l'une ou l'autre des Parties, les activités relatives à cet accord sont sujettes à autorisation préalable de l'État d'accueil.
2. L'utilisation par les membres des forces armées de l'une des Parties des facilités, des installations et des zones d'activités se trouvant sur le territoire de l'autre Partie est sujette à autorisation préalable de l'État d'accueil.
3. D'un commun accord entre les Parties, des forces françaises peuvent stationner sur le territoire de l'État des Émirats arabes unis.
4. Des accords, des protocoles de coopération ou des arrangements techniques régissent le stationnement des équipements, des approvisionnements et des matériels de défense, ainsi que les facilités, l'utilisation des installations et des zones d'activités attribuées par la Partie émirienne.

#### **Article 6**

1. Les Parties créent un haut comité militaire mixte pour assurer le suivi des dispositions du présent accord.

2. Il est coprésidé par les chefs d'état-major des Parties ou leur représentant. Il est composé :

Pour la Partie française :

- de l'ambassadeur de France auprès de l'État des Émirats arabes unis ;
- de trois représentants du ministère de la défense ;
- de deux représentants du ministère des affaires étrangères.

Pour la Partie émirienne :

- de l'ambassadeur de l'État des Émirats arabes unis en France ;
- de deux représentants des forces armées ;
- d'un représentant du ministère des affaires étrangères ;
- d'un représentant du ministère de l'intérieur ;
- d'un représentant du ministère de la justice.

3. Les Parties peuvent faire appel, en tant que de besoin, à des experts.

4. Le haut comité militaire mixte se réunit au moins une fois par an ou en tant que de besoin.

Il forme les sous-comités suivants :

a) le sous-comité juridique chargé, sous la direction du haut comité militaire mixte, d'assurer le suivi des questions administratives et juridiques, afin de faciliter les procédures d'application du présent accord.

b) le sous-comité militaire chargé, sous la direction du haut comité militaire mixte, d'assurer le suivi des questions militaires, afin de faciliter l'application du présent accord.

5. Les présidents des sous-comités sont membres de droit du haut comité militaire mixte.

6. Chaque Partie désigne un officier coordinateur, du grade qui convient, chargé du suivi des décisions prises par le haut comité militaire mixte.

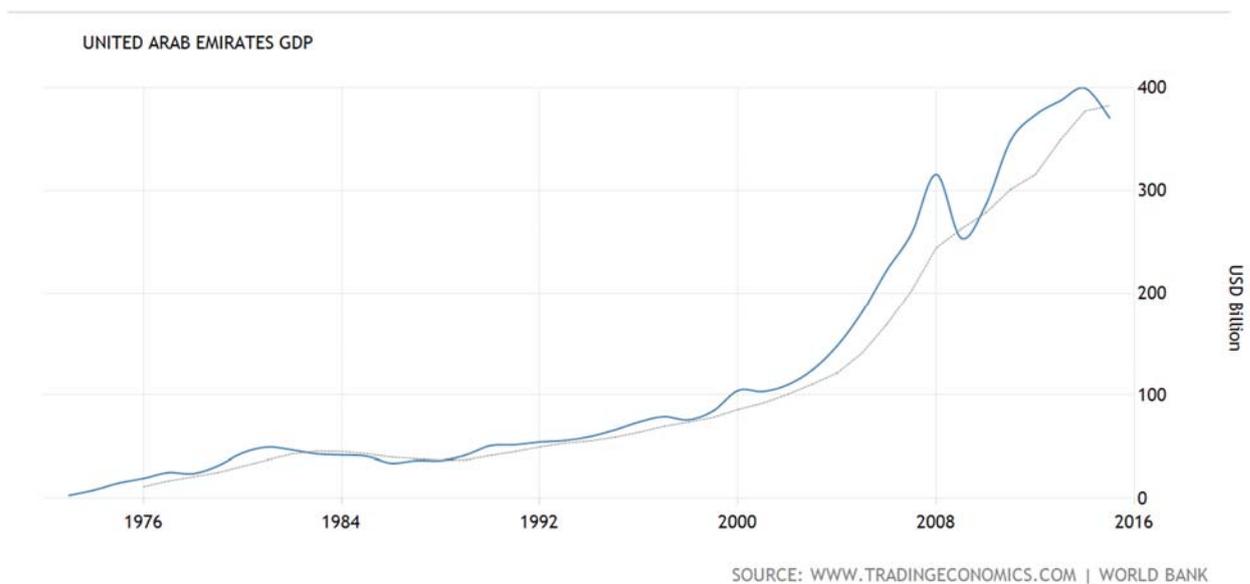
7. Les Parties établissent en commun des procès-verbaux des réunions du haut comité militaire mixte et des sous-comités. Ils sont pris en considération en cas de désaccord sur l'interprétation des travaux de ces comités.



## Annexe 2

## ÉVOLUTION DU PIB DES EAU (1976-2016), EN MILLIARDS DE DOLLARS

La moyenne est donnée en gris



Source : Trading Economics



### Annexe 3

### DÉPENSES MILITAIRES DES EAU EN POURCENTAGE DU PIB (1997-2014)

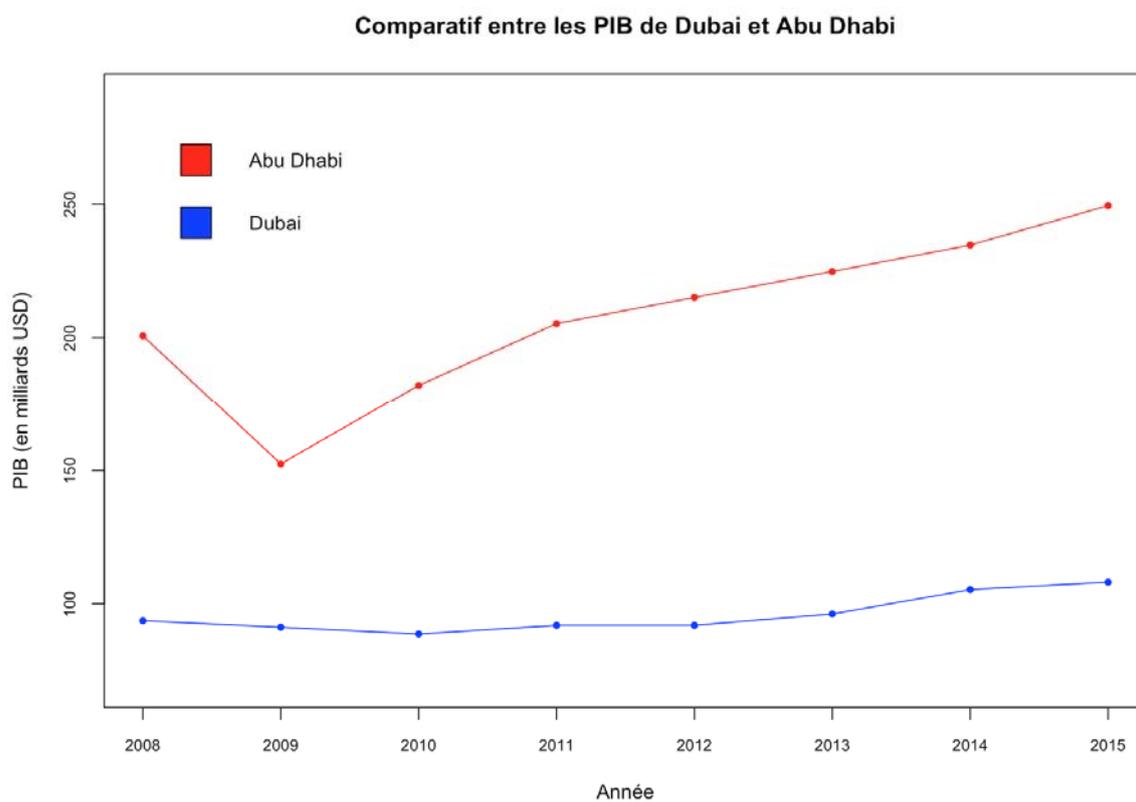


Source: Banque Mondiale (Stockholm International Peace Research Institute (SIPRI), Yearbook: Armaments, Disarmament and International Security)



## Annexe 4

## COMPARATIF ENTRE LES PIB DE DUBAÏ ET ABU DHABI, EN MILLIARDS DE DOLLARS (2008-2015)



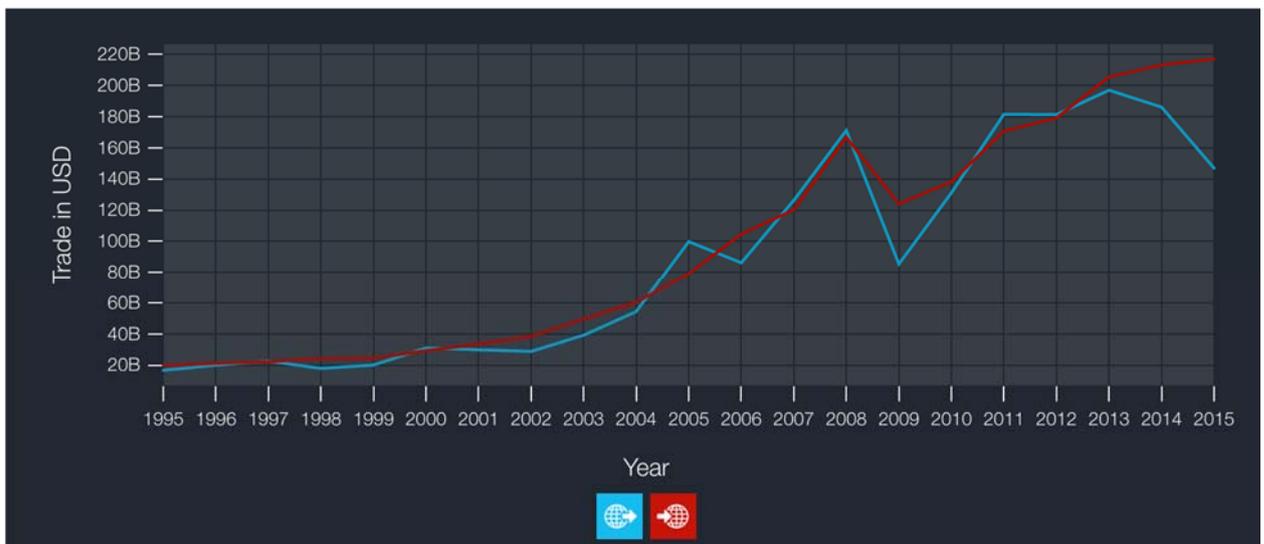
Source : Dubai Statistics Center, UAE Statistics Center Annual National Accounts



## Annexe 5

## ÉVOLUTION DU COMMERCE EXTÉRIEUR DES EAU, EN MILLIARDS DE DOLLARS (1995-2015)

(Rouge pour les importations, bleu pour les exportations)

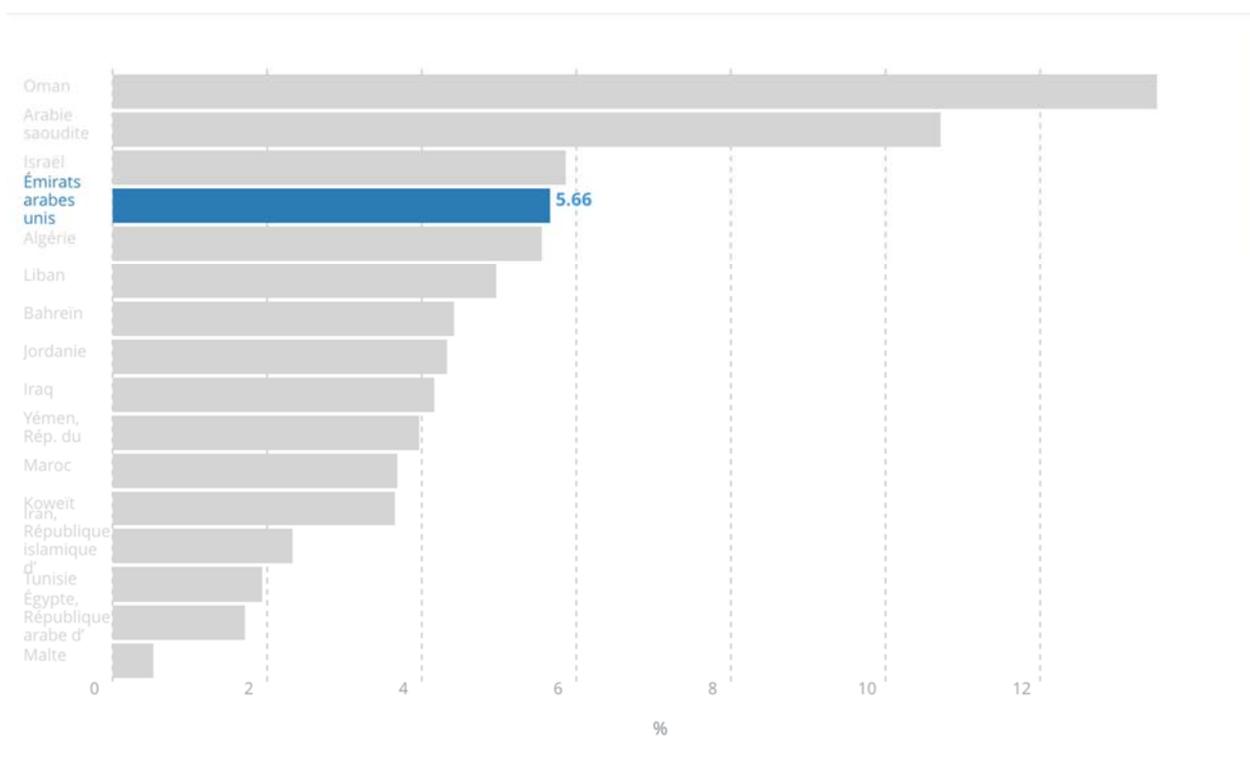


Source : Observatory of Economic Complexity (OEC) de MIT



## Annexe 6

## COMPARATIF DES DÉPENSES MILITAIRES EN POURCENTAGE DU PIB AVEC LES AUTRES PAYS DE LA RÉGION (2014)

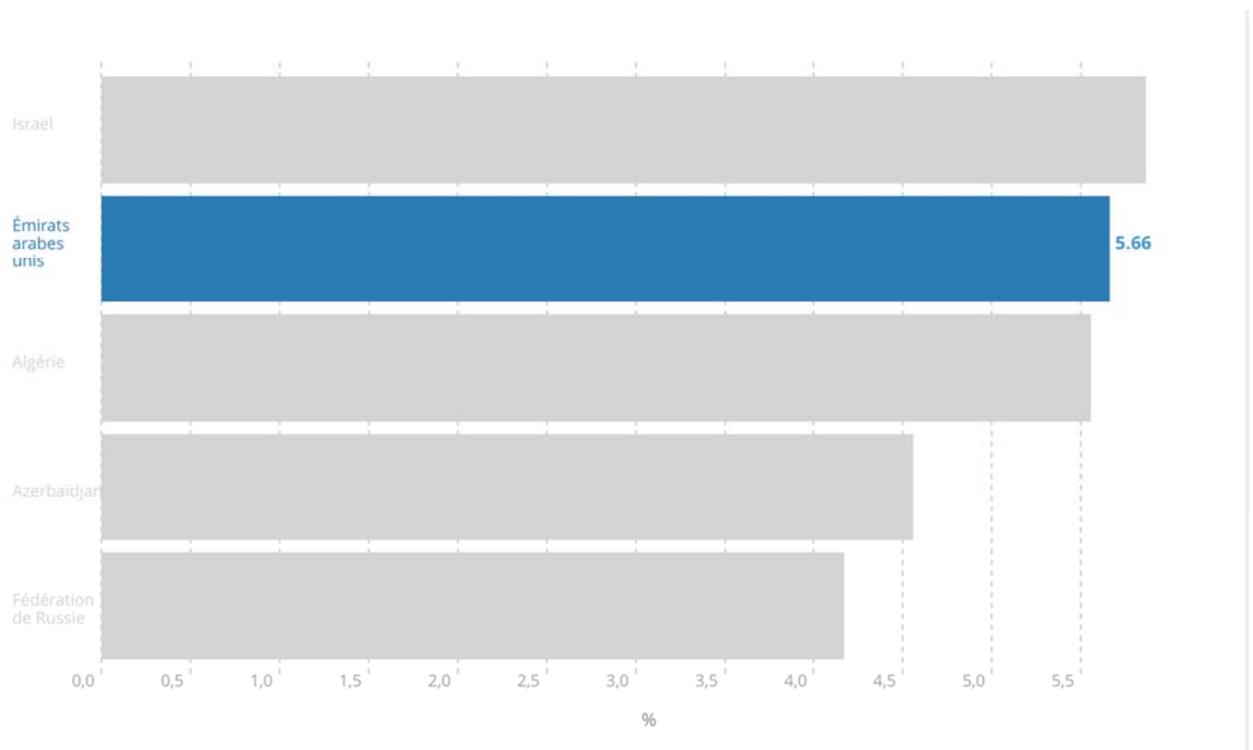


Source : Banque Mondiale



## Annexe 7

### COMPARATIF DES DÉPENSES MILITAIRES EN POURCENTAGE DU PIB AVEC DES PAYS AYANT DES DÉPENSES DU MÊME ORDRE (2014)



Source : Banque Mondiale



## Annexe 8 LES ACHATS MILITAIRES DES EAU

En termes de dépenses militaires, les EAU ont complètement changé leur positionnement les années passées. Les importations de matériel militaire des EAU étaient à la troisième place mondiale en 2013, à la quatrième en 2014 et de nouveau en troisième place en 2015 (*Global Defense Trade Report*). À titre d'exemple, les EAU étaient en 2013 le premier importateur de matériel militaire américain dans le monde. De plus, les dépenses d'armement de la petite fédération affichaient le 15<sup>ème</sup> budget le plus élevé en 2013 (*UK Business Insider*). Selon le *Global Defense Trade Report* de 2014, l'Arabie saoudite et les EAU ont importé cette année-là plus de matériel militaire que toute l'Europe de l'ouest réunie.

Aujourd'hui, les contrats pour les achats militaires des EAU sont très importants. L'infrastructure militaire des EAU reste cependant peu développée ; il est donc nécessaire d'importer des arsenaux entiers. Les fournisseurs sont les pays suivants : la Russie, les États-Unis, le Royaume-Uni, la France, l'Italie et l'Allemagne. Cela dit, les transactions d'armes les plus importantes sont réalisées auprès de la Russie et des États-Unis. Concernant la part de matériel américain, les EAU ont acheté, entre autres, le C-17, le C-130, le F-16 E/F, des hélicoptères UH-60 Blackhawk et des AH-64 Apache. En outre, les bombes, missiles, tanks, véhicules blindés et armes anti-tanks sont en majorité américains<sup>1</sup>. Quant à la part des Russes, ces derniers ont récemment vendu des avions de chasse Sukhoi Su-35 Flanker-E. Lors de l'exposition internationale de défense tenue à Abu Dhabi en février 2017, les EAU ont signé des contrats pour un total de 1,9 milliard de dollars, dont 700 millions de dollars avec des fournisseurs russes<sup>2</sup>. De plus, les EAU et la Russie ont décidé de coopérer dans l'optique d'élaborer un nouvel avion de chasse basé sur le MiG-29 qui sera disponible en 2025.

Selon le ministère du Commerce américain, les principaux besoins des EAU se trouvent dans le domaine des hautes technologies militaires, spécifiquement celles ayant trait à la marine, à l'armée de l'air et à la surveillance. La majeure partie des dépenses dans le domaine des hautes technologies est à destination de l'armée de l'air. Pour les achats de matériel de haute technologie, les EAU se tournent vers les États-Unis, le Royaume-Uni et la France pour couvrir tous leurs besoins. En dépit d'achats importants, les EAU essaient de diminuer leur dépendance, notamment avec le lancement du programme AMMROC en partenariat entre Mubadala (une branche du gouvernement d'Abu Dhabi), Sikorsky Aerospace Services et Lockheed Martin<sup>3</sup>.

---

<sup>1</sup> [http://trade.gov/topmarkets/pdf/Defense\\_Middle\\_East.pdf](http://trade.gov/topmarkets/pdf/Defense_Middle_East.pdf)

<sup>2</sup> <https://www.alaraby.co.uk/english/news/2017/2/21/middle-east-countries-ranked-among-worlds-biggest-arms-buyers>.

<sup>3</sup> <http://www.ammroc.ae>.